

Université de Montréal

**L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE EN MUTATION :
ENTRE VALORISATION DU SAVOIR ET RECHERCHE
PARTENARIALE**

Par

GABRIEL DUFOUR

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de
l'obtention du grade de Maître ès science (M. Sc.)

Mai 2017

©Gabriel Dufour, 2017

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

CE MÉMOIRE INTITULÉ

L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE EN MUTATION : ENTRE VALORISATION DU SAVOIR ET
RECHERCHE PARTENARIALE

PRÉSENTÉ PAR :

GABRIEL DUFOUR

A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN JURY COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES :

MARIANNE KEMPENEERS
PRÉSIDENTE DU JURY

JACQUES HAMEL
DIRECTEUR DE RECHERCHE

CÉLINE LAFONTAINE
MEMBRE DU JURY

RÉSUMÉ

Ce mémoire cherche à cerner la recherche universitaire conduite de concert avec l'entreprise privée : les partenariats de recherche issus de la collaboration université – entreprise. Après avoir décrit l'évolution récente de la recherche à l'université — de sa mission institutionnelle sous l'égide humboldtienne jusqu'à la valorisation des savoirs techniques qui donnent corps à la « société et à l'économie du savoir » — l'analyse s'emploie à mettre au jour les conceptions que s'en font les chercheurs désireux de produire des connaissances « utiles » et susceptibles d'avoir des retombées pratiques. L'analyse, qualitative, s'appuie sur une série d'entrevues semi-dirigées menées auprès de professeurs actifs en recherche sous cette formule. Sur le plan théorique, l'étude proposée ici se conçoit à la lumière de la théorie développée par Jürgen Habermas dans son ouvrage, devenu classique, *La science et la technique comme « idéologie »*, publié voilà longtemps, mais dont on découvrira la pertinence et l'actualité.

MOTS-CLÉS : TRANSFORMATION DES UNIVERSITÉS, VALORISATION DE LA RECHERCHE, RECHERCHE PARTENARIALE, SOCIÉTÉ DU SAVOIR, ÉCONOMIE DU SAVOIR.

ABSTRACT

This thesis focuses on the transformation of universities and, more specifically, the impact of their research partnerships with private companies on the role of universities in contemporary Quebec society. To achieve this, the evolution of university research is described: from its integration in the Humboldtian University as an institutional mission, to the valorization of its results in accordance with the discourse emerging from knowledge economy theories. The qualitative analysis is based on semi-directed interviews with professors-researchers experienced in partnership research projects and their designs. These interviews retrace these professors' daily life as they work in those partnerships. Different topics such as academic freedom, the relationship with the industrial partners and the training of students were discussed. The data collected was analysed from an Habermasian's perspective which is particularly adapted for studying science and technology development in higher education institutions.

KEYWORDS : TRANSFORMATION OF UNIVERSITIES, EXPLOITATION OF RESEARCH, UNIVERSITY-COMPANY RESEARCH PARTNERSHIPS, KNOWLEDGE SOCIETY, KNOWLEDGE ECONOMY.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
Chapitre 1	5
L'université traditionnelle : une université moderne	5
1.1 Les premiers balbutiements de l'université.....	5
1.2 L'université moderne et la culture nationale.....	7
1.3 L'esprit de communauté dans l'université moderne et sa mission sociale.....	8
1.4 Enseignement et formation, recherche et création : les missions traditionnelles de l'université	10
1.4.1 L'enseignement au centre de la vie intellectuelle universitaire.....	11
1.4.2 Les services à la collectivité : une mission démocratique	12
1.5 La critique du savoir comme responsabilité sociale : l'évolution des spécificités de la recherche universitaire.....	13
1.6 L'université axée sur la recherche.....	14
1.6.1 L'institutionnalisation de la recherche universitaire	14
1.6.2 L'université de recherche	17
1.6.3 La recherche tous azimuts	19
1.6.4 Une recherche diversifiée dans un environnement universitaire en précarisation.....	20
Chapitre 2	23
L'université contemporaine et le processus de valorisation de la connaissance universitaire : une institution en mutation.....	23
2.1 Le nouveau rôle du savoir	24
2.2 La recherche universitaire sous pression.....	24
2.2.1 Le secteur privé et la recherche	26
2.3 La valorisation de la recherche universitaire.....	27
2.3.1 Qu'est-ce que la valorisation des résultats de la connaissance universitaire?	27
2.4 Les partenariats de recherche université-entreprise	29
2.4.1 L'organisation d'un partenariat de recherche.....	29
2.4.2 Les différents types de contrats universités - entreprises	30
2.5 Gouvernements et universités : leurs rôles lors d'un partenariat de recherche	33
2.5.1 L'État.....	34
2.5.2 Les universités	36
2.5.3 Les structures institutionnelles de valorisation de la connaissance au Québec	36
2.5.4 Les bureaux de liaison entreprises - universités	37

2.5.5	Les sociétés de valorisation universitaire	38
Chapitre 3	42
L'analyse inductive générale :	une méthode qualitative	42
3.1	Une recherche qualitative	42
3.2	Considérations préalables à l'élaboration du terrain d'observation	43
3.2.1	La préparation au terrain d'observation ou l'étape « pré-terrain »	44
3.2.2	L'entrevue semi-dirigée	45
3.2.3	Le schéma d'entrevue	46
3.2.4	Construction du corpus : une description de la population étudiée	47
3.2.5	Le repérage et la réalisation des entrevues	48
3.2.6	Le déroulement des entrevues	50
3.2.7	Le point de saturation	51
3.3	Le traitement des données	52
3.3.1	La construction des données	52
3.3.2	La perspective analytique mise de l'avant : l'analyse inductive générale	53
3.3.3	L'analyse des données	54
Chapitre 4	57
Entre rationalité instrumentale et médiation symbolique :	la conception des professeurs universitaires engagés dans la recherche partenariale	57
4.1	La recherche universitaire à l'ère des partenariats	57
4.1.1	L'effet de levier de la recherche partenariale	58
4.1.2	Les contraintes de la liberté académique en recherche partenariale	64
4.1.3	Les partenariats et le financement de la recherche	68
4.1.4	La diffusion de la recherche en partenariat : science et droit de regard	69
4.2	La recherche partenariale comme extension des services universitaires dédiés à la communauté	72
4.2.1	La recherche universitaire au service de l'innovation industrielle	73
4.2.2	La recherche universitaire et le développement économique régional	75
4.2.3	Le développement économique des universités par la recherche : la commercialisation des résultats de la recherche	77
4.3	La recherche partenariale comme activité de formation des étudiants	78
4.3.1	La recherche partenariale comme complément à la formation traditionnelle	79
4.3.2	L'amélioration des conditions de la recherche : financement, encadrement et accès à l'employeur	82
4.3.3	La recherche partenariale comme activité de formation de la main-d'œuvre	85
4.3.4	Données confidentielles et brevets : terminer ses études supérieures	86
4.3.5	Esprit critique et intégrité : former les étudiants dans une perspective recherche - milieu de la pratique	87
4.3.6	Quel étudiant pour quel partenariat?	89
4.4	Survolt des résultats d'analyse	89

Conclusion.....	91
La recherche partenariale sous l’optique théorique	91
Bibliographie générale	96
Annexe 1 : schéma de l’entrevue	i
Annexe 2 : Formulaire de consentement.....	iii

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	32
TYPES DE CONTRATS ET DESCRIPTION	32
TABLEAU 2.....	40
LES QUATRE SOCIÉTÉS DE VALORISATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET LEURS UNIVERSITÉS AFFILIÉES	40
TABLEAU 3.....	50
DÉTAILS SUR LES ENTREVUES MENÉES	50

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACPAU : Association canadienne du personnel administratif des universités

BLEU : Bureau de liaison entreprises - universités

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

FQPPU : Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

FQRSC : Fonds de recherche du Québec – Société et culture

FQRNT : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

FRSQ : Fonds de recherche du Québec – Santé

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

SVU : Société de valorisation universitaire

À MA FAMILLE

REMERCIEMENTS

J'aimerais d'abord remercier le directeur de ce mémoire, Jacques Hamel, sans qui cette recherche n'aurait pas été possible. Pour son soutien inconditionnel, sa patience extraordinaire et ses précieux conseils, merci Jacques.

À Geneviève pour son aide, son amour et sa compréhension, merci.

À ma famille, Lyne, Michel et Évelyne, pour leurs encouragements et leur soutien indéfectible, merci.

À la famille Beaudet, Huguette, Pierre et Mathieu, ainsi qu'à la Famille Lemieux Angèle, Denis et Marie-Andrée, pour votre joie de vivre et vos encouragements, merci.

À Mathieu, Charles, Émilie, Annie, Éric, Valérie, Bruno-Pierre, Gabriel, Myriam, Julie, Kevin, Simon, Hervé, ainsi que tous mes collègues et amis pour votre présence lumineuse, merci.

À Julien et Guillaume pour leur amitié, leurs conseils et leur soutien logistique, merci.

À ma tante Lucie pour tout son soutien, merci.

Aux professeurs du Département de sociologie de l'Université de Montréal qui ont su me transmettre leur passion pour cette discipline, merci.

Au personnel de soutien du Département de sociologie pour leur dévouement et leur travail acharné, merci.

Aux professeurs qui ont rendu ce mémoire possible en acceptant généreusement de partager avec moi leur expérience, merci.

INTRODUCTION

Sans conteste, l'université incarne depuis des lustres une tradition intellectuelle propice à l'avancement des civilisations présentes dans les sociétés. L'institution a certes mué au rythme des époques mais, de par son âge, a su conserver sa mission de production et de transmission des connaissances. De nos jours, les établissements qui portent ce nom, université, mettent en jeu enseignement pratique et enseignement technique, recherche appliquée et recherche fondamentale et, plus que jamais, donnent corps à un environnement ouvert et diversifié pour comprendre et expliquer sous différents chefs.

Le Québec n'est pas en reste à ce chapitre. En effet, en 2015, la ville de Montréal comptait à elle seule neuf établissements universitaires¹ sur son territoire, formés de 5 800 professeurs-chercheurs et fréquentés annuellement par plus de 150 000 étudiants². Ce nombre témoigne éloquentement de l'importance de cette institution sociale ici comme ailleurs. C'est au XIX^e siècle qu'apparaissent les premières universités au Québec : l'Université McGill est fondée en 1821, l'Université Bishop en 1843, suivies de l'Université Laval en 1852 et de l'Université de Montréal en 1878. Depuis cette époque où la médecine, le droit, la théologie et les arts composaient l'essentiel des disciplines au

¹ L'Université Concordia, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université McGill, l'École de technologie supérieure (ÉTS), l'École des hautes études commerciales (HEC Montréal), l'École polytechnique de Montréal, l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP) et le Centre Urbanisation, Culture, Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

² Concertation Montréal, « *Cartographie de la recherche et de l'innovation à Montréal : regard sur Montréal ville de savoir, de recherche et d'innovation* », 2017. [En ligne] : http://concertationmtl.ca/D9IL75Jq/wpcontent/uploads/2017/04/369_002_CMTL_CAHIER_CARTOGRA PHIE_VF-web.pdf. Consulté le 20 avril 2017.

programme, l'institution a gagné du galon avec notamment les progrès de la science et de la technique. En effet, au fil des guerres et des crises, économiques et sociales, dont le XX^e siècle a été le théâtre, l'université s'est transformée afin de répondre à de nouveaux besoins et d'être au diapason de la société. L'enseignement supérieur s'est « démocratisé » au gré des Trente Glorieuses et, avec le développement de la classe moyenne, a gonflé au point d'engendrer l'« université de masse ».

Durant les années 1980, l'effritement de l'État-providence, se délestant de ses charges et responsabilités sociales, s'est répercuté sur l'université, largement financée par les deniers publics, particulièrement au Québec. En effet, son rôle et ses missions ont sensiblement changé de manière plus ou moins éclatante. Depuis cette époque, les gouvernements canadien et québécois ont tour à tour édicté des mesures favorables à l'esprit de collaboration des universités avec les entreprises privées afin de faire bon ménage au nom du développement de la science et de la technique. Si cette coopération ne date pas d'hier³, elle s'impose aujourd'hui et a valeur d'injonction à bien des égards. La société et l'économie du savoir proclamées à cor et à cri par diverses instances, comme l'UNESCO et l'OCDE, font que les universités jouent un rôle de premier plan, fondamental, du fait qu'elles doivent produire et communiquer les connaissances en pointe avec l'innovation et les progrès scientifiques et technologiques. Elles doivent à cette fin soutenir les entreprises de moins en moins capables à leur échelle et avec leurs moyens de suivre le rythme effréné des changements induits par le développement des sciences et de la technique. Les « savoirs » mis au point à l'ombre des universités

³ Jean-François Auger, « *L'université au service de l'industrie : la vente de services de laboratoires en génie au Canada, 1895-1839* », dans Yves Gingras et Lise Roy (dir.), « Les transformations des universités du XII^e au XXI^e siècle », coll. Enseignement supérieur, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 121.

prennent ainsi une couleur pratique et économique que leurs dirigeants, et les chercheurs eux-mêmes, ne se font pas faute de mettre en valeur afin de nouer contact avec le secteur privé, voire d'offrir les services dont il a besoin. Se greffe aux missions traditionnelles de l'université — l'enseignement, la recherche et l'ouverture à la collectivité — celle qui prend pour nom le « partenariat en recherche ».

Ce mémoire envisage cette nouvelle formule aujourd'hui en vigueur dans la plupart des universités, au Québec comme ailleurs. En bref, il s'emploie à cerner les conceptions que s'en font les professeurs et chercheurs qui bon gré mal gré, de différentes façons, dirigent ou collaborent à des recherches conduites de concert avec des entreprises désireuses de bénéficier directement de leurs retombées afin de saisir en acte les mutations contemporaines de l'université résolument axée sur l'utilité. À cette fin, le premier chapitre dresse un rapide portrait de l'histoire de l'université, de ses missions comme de ses prérogatives. Sur l'élan, le second chapitre s'emploie à montrer à l'œuvre le pouvoir d'inflexion en vertu duquel les établissements ont progressivement axé les recherches entreprises sous leur toit vers la collaboration avec le secteur privé propice à la formule du partenariat. Ensuite, dans le cadre du troisième chapitre, les tenants et aboutissants de l'étude décrite plus loin sont précisément exposés sur les plans théorique et méthodologique. En bref, l'étude se fonde sur l'analyse des entrevues qualitatives que des professeurs-chercheurs ont bien voulu nous accorder afin de connaître les entreprises partenariales conduites sous leur direction. L'analyse de contenu au programme débouche sur le quatrième chapitre dans lequel sont minutieusement cernées les conceptions que se font les responsables de la recherche en partenariat dans leurs propres termes et de leur propre point de vue.

En conclusion, les résultats de l'analyse, à savoir les conceptions de la recherche partenariale à l'œuvre dans l'esprit de nos interlocuteurs sont élaborées en théorie à la lumière des thèses développées voilà longtemps par Jürgen Habermas, principalement dans *La science et la technique comme « idéologie »*⁴, et dans de rares textes sur l'université jamais traduits de l'allemand, dont on découvrira la pertinence et l'actualité pour expliquer les mutations en acte dans les universités d'aujourd'hui, axées plus que jamais vers les besoins pressants des entreprises associées, à tort ou à raison, à la « demande sociale » qui actuellement a valeur de *leitmotiv* sur la place publique.

⁴ Paris, Gallimard, 1973.

CHAPITRE 1

L'UNIVERSITÉ TRADITIONNELLE : UNE UNIVERSITÉ MODERNE

Il est requis dans ce premier chapitre d'exposer brièvement l'histoire de l'université, de sa formation et de son développement, afin ensuite d'envisager les mutations auxquelles elle est sujette depuis des décennies. L'intention, ici, est de dresser un rapide survol des missions en vertu desquelles s'est formée progressivement l'université moderne qui, de nos jours, voit naître la formule de la recherche en partenariat ouverte par exemple aux besoins particuliers des entreprises qui, par ricochet, jouissent d'un pouvoir d'inflexion sur le développement de la science et de la technique en son sein.

1.1 LES PREMIERS BALBUTIEMENTS DE L'UNIVERSITÉ

Le haut Moyen-Âge voit naître les premières universités au Maroc, en Égypte, en Italie, en Espagne puis en France et en Angleterre. Elles prennent corps sous le sceau du débat entre professeurs et étudiants qui fait de ces institutions « une corporation, comme on l'appelait à l'époque, ou, si l'on préfère, une assemblée libre et autonome qui réunit des professeurs et des étudiants [...] »⁵. Suivant les principes de la liberté et selon une volonté d'autogestion, se forme l'université moderne qui fleurit en Allemagne à la fin du XIX^e siècle. Selon cette conception, l'université doit par principe combiner enseignement et recherche orchestrés sous le signe de l'autonomie et de l'esprit de communauté. Cette conception de l'université s'impose avec Wilhelm Von Humboldt, homme d'État

⁵ Normand Baillargeon, « *Je ne suis pas une PME : plaidoyer pour une université publique* », Montréal, Poètes de brousse, 2013, p. 18.

allemand, qui convaincra le roi de Prusse de créer une université basée sur les idées libérales du théologien et philosophe Friedrich Schleiermacher⁶ en vertu desquelles l'enseignement et la recherche vont de pair et doivent échapper à l'emprise de l'État et des intérêts privés. En bref, l'université est ici essentiellement mue par l'idée de liberté qui doit se répercuter dans l'élaboration du contenu d'apprentissage ainsi que dans les relations de l'université avec l'autorité politique. Sous ce chef, l'État est tenu de protéger cette liberté et doit se borner à rémunérer les professeurs⁷. L'université humboldtienne fait certes office de modèle idéal puisque, même en Allemagne, l'institution ne bénéficiera jamais vraiment de cette marge de manœuvre⁸.

Sur cette base, l'université correspond à l'institution gouvernée selon les principes chers à la science et nécessaires à son développement : liberté académique, libre partage des connaissances et indépendance institutionnelle face aux aléas de l'économie. L'université se forme sous les traits de l'institution sociale responsable des fonctions « critiques, publiques et innovatrices⁹ » nécessaires à la bonne santé de la société. Ces principes valent sésame entre les établissements universitaires. Ils doivent s'obliger à coopérer entre eux, éviter la concurrence et contribuer dans cet esprit à la production et à l'échange des connaissances. Ils doivent en d'autres termes veiller à leur diffusion dans la communauté universitaire, au nom de la collégialité, mais également les répercuter à l'échelle sociale.

⁶ Jean-Luc Ratel, « *Les contrats de performances et les universités québécoises* », mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université de Montréal, 2006, p. 14.

⁷ *Ibid*, p.14.

⁸ *Ibid*, p.15.

⁹ FQPPU, « *La fin de la collégialité universitaire : analyse critique du projet de loi 38 sur la gouvernance universitaire* », Montréal, Fédération québécoise des professeurs et professeures du Québec, 2009, p. 7.

1.2 L'UNIVERSITÉ MODERNE ET LA CULTURE NATIONALE

Sur le plan historique, force est de constater que l'université imaginée par Humboldt se forme à l'ère moderne et, dans ce contexte, fait écho à la culture nationale et, de fil en aiguille, contribue au développement de l'État-nation. En effet, l'époque moderne en Occident est largement infléchie par la culture, la politique et l'économie qui donnent son visage à l'État-nation bientôt susceptible d'être le fer de lance du capitalisme¹⁰ et du développement manufacturier. Sous sa tutelle, l'université a pour vocation d'inculquer la culture nationale, mais également d'être une force d'innovation capable de changer la société :

Celle-ci doit pouvoir incarner le processus d'enculturation par lequel le caractère naturel de l'humanité atteint un état rationnel. En développant l'herméneutique comme moyen de transformer la tradition dans le but d'élever l'œuvre de la nature au niveau de la raison, Schleiermacher assigne ce rôle d'institution intermédiaire à l'université [...] le rôle de l'université est de produire la raison sans révolution ni destruction¹¹.

Le pouvoir de la religion en place s'éclipse dans les établissements universitaires. Le clergé perd son pouvoir dans leurs murs au bénéfice de l'État désormais apte à imposer ses prérogatives dans le développement et la diffusion des connaissances. C'est ainsi que l'État-nation, l'État laïque, remplace les institutions religieuses par les institutions d'enseignement supérieur à la barre de la préservation et du développement de la culture. Plus concrètement, cette « mission » culturelle, moderne et laïque demande une « institution intermédiaire » comme le soutient Scheiermacher afin de pouvoir mettre en œuvre l'élaboration d'une culture basée sur les principes de la raison axés sur le courant

¹⁰ Bill Readings, « *Dans les ruines de l'université* », Montréal, Lux, 2013, p. 73.

¹¹ *Ibid.*, p.102.

humaniste. Naît alors tout un processus de récupération de la tradition vers cet état de raison spécifique de la modernité occidentale.

Selon cette conception, l'enseignement supérieur fait office de cadre structurant dans un élan de rationalisation civilisatrice selon les valeurs humanistes pour lesquelles l'État-nation constitue la pierre angulaire. Ce pouvoir de légitimation du savoir scientifique vise à créer l'identité nationale et à assurer sa transmission aux citoyens :

Le plan esquissé par Humboldt pour l'Université de Berlin est une synthèse de la réorganisation fondamentale du discours sur le savoir en vertu de laquelle l'institution est devenue une médiation dont la fonction pour l'État est double : chercher à comprendre son sens culturel objectif à titre d'entité historique, et procéder à la formation morale et subjective de ses citoyens comme porteurs potentiels de cette identité¹².

Afin de remplir cette fonction d'institution intermédiaire, l'université doit, selon cette conception, jouir d'une grande liberté d'action sans être pour autant complètement détachée du projet social moderne piloté par l'État-nation.

1.3 L'ESPRIT DE COMMUNAUTÉ DANS L'UNIVERSITÉ MODERNE ET SA MISSION SOCIALE

L'importance de la répartition des pouvoirs au sein de l'université est intimement liée à sa vocation sociale : « Le lien étroit entre la mission et la gouvernance des universités est depuis longtemps reconnu par la communauté universitaire¹³ ». L'université est organisée selon le principe de partage des pouvoirs nommé *collégialité* qui représente un mode d'organisation basé sur l'autonomie requise pour donner corps à l'institution. En effet, les universités se gèrent elles-mêmes en se fondant sur le modèle de la collégialité

¹² *Ibid.*, p.109.

¹³ FQPPU, « *La fin de la collégialité universitaire : analyse critique du projet de loi 38 sur la gouvernance universitaire* », *op. cit.*, p. 7.

dotée d'une dimension explicitement décentralisée et égalitariste¹⁴ en prenant en compte les intérêts des acteurs constitutifs de l'université afin d'assurer « l'orientation de l'université par celles et ceux qui la constituent, c'est-à-dire, au premier chef, les professeures et les professeurs qui assument la plupart des fonctions académiques, scientifiques et publiques [de l'institution]¹⁵ ».

L'université est donc mue en vertu de l'indépendance de l'institution face aux pouvoirs extérieurs qui pourraient, par leurs intérêts particuliers, mettre en cause la mission publique de l'université orientée vers la collectivité. La collégialité gouverne la définition des fins et des moyens que se donnent les établissements d'enseignement supérieur afin de remplir leurs fonctions.

La collégialité est donc synonyme de partage des pouvoirs et de liberté académique dans les diverses instances universitaires. Celles-ci sont subordonnées au pouvoir du recteur « [...] chargé de l'administration générale de l'institution, de ses programmes et de ses services, il veille à sa réputation et à sa santé fiscale et est responsable de son bon fonctionnement devant le conseil d'administration, le sénat et les divers niveaux de gouvernements¹⁶ ». Sous le toit des établissements universitaires, le recteur est donc le représentant d'une communauté scientifique basée sur le principe de liberté guidé par des missions en phase avec l'esprit de corps en vigueur dans ses murs.

¹⁴ *Ibid.*, p. 9.

¹⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁶ Ethel Groffier, « *Réflexions sur l'université : le devoir de vigilance* », Québec, Presses de l'Université Laval, 2014, p. 145.

1.4 ENSEIGNEMENT ET FORMATION, RECHERCHE ET CRÉATION : LES MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'UNIVERSITÉ

L'« esprit de corps » induit une conception humaniste et progressiste de la mission plus générale de l'université traditionnelle :

Le trait caractérisant le mieux l'activité universitaire dans l'ensemble de ces missions — recherche, formation scientifique ou professionnelle — est le style de réflexion qui consiste à aborder tout sujet, toute question sous un angle qui mette en lumière leur substance réelle et leur sens au-delà des apparences s'offrant au premier regard, souvent superficiel. S'il en est ainsi, le style de pensée propre à l'université et le type de formation qui en découle consistent à porter la réflexion aux confins de la connaissance, à cet extrême point du savoir où il devient possible à l'esprit de saisir les connaissances en leur jaillissement, de s'interroger sur leurs fondements théoriques et sur leur évolution, d'en explorer les applications et les incidences sur la vie de tous les jours; et grâce à ces démarches de la pensée, soit de redonner au savoir constitué sa valeur originelle, soit de la renouveler et de la prolonger par l'intervention¹⁷.

Sur cette base, l'université se forme sur fond de deux missions susceptibles de gouverner son fonctionnement : la recherche comme démarche intellectuelle et analytique et l'enseignement comme gardien dispensateur d'une culture particulière.

À la lumière de cette description de l'université humboldtienne, on peut donc comprendre le rôle crucial de la collégialité dans la gestion de l'université et dans le respect de ses missions en phase avec les idées de Schleiermacher de la réflexion libre et indépendante, l'enseignement sous la forme d'une discussion ouverte entre professeurs et étudiants et l'implication sociale organisée sous le sceau de la visée collective et non particulière.

¹⁷ Guy Rocher, « *Re-définition du rôle de l'université* », Fernand Dumont et Yves Martin (dir.), *L'éducation, 25 ans plus tard! Et après?*, Québec, Institut de la recherche sur la culture, 1990, p. 7. [En ligne] : http://classiques.uqac.ca/contemporains/rocher_guy/redefinition_role_universite/role_universite.html. Consulté le 13 août 2014.

1.4.1 L'ENSEIGNEMENT AU CENTRE DE LA VIE INTELLECTUELLE UNIVERSITAIRE

L'université, essentiellement animée par les activités d'enseignement, ne cherche pas forcément à *produire* les connaissances, mais à les diffuser à l'échelle sociale. Afin d'être crédible à cette fin, l'enseignement universitaire doit être libre et ouvert et par conséquent échapper aux diktats et credos :

Enseigner [...] c'est se proposer de faire apprendre [...] par des moyens et des stratégies dont il serait déraisonnable de penser qu'elles ne sont pas susceptibles d'atteindre le but recherché [...] ces moyens et stratégies étant cependant limités par des considérations notamment éthiques, relatives à la manière [...] et qui interdisent par exemple, l'endoctrinement, la violence, le lavage de cerveau, et ainsi de suite¹⁸.

L'enseignement universitaire, on le constate, sous-tend d'office une éthique congruente à ce que l'institution se donne pour mission. En effet, l'enseignement dans les murs de l'université a pour ambition

[...] de faire pénétrer chacun des étudiants dans une tradition intellectuelle qui institue une relation critique avec cette activité professionnelle ou cet effort de théorisation, de manière à faire de lui un participant à ce qui, en bout de piste, n'est rien de moins que la grande conversation critique que l'humanité entretient avec elle-même¹⁹.

En d'autres mots, l'acquisition du savoir permet aux étudiants de se familiariser avec des connaissances de pointe, scientifiques ou autres, face auxquelles ils peuvent manifester un esprit critique afin de pouvoir rendre compte de ce qu'ils cherchent à élucider. L'esprit critique se révèle la clé de l'enseignement universitaire. Plus encore, c'est l'acquisition d'un esprit critique qui est au centre de l'université moderne avec pour

¹⁸ Normand Baillargeon, « *Je ne suis pas une PME : plaidoyer pour une université publique* », *op. cit.*, p. 59.

¹⁹ *Ibid.*, p. 60.

objectif d'initier l'étudiant au travail conceptuel. Ce dernier est ainsi apte à connaître l'évolution historique de sa propre discipline pour, ensuite, être à même de réfléchir en théorie sur l'élaboration de ce qu'il cherche à expliquer.

Bref, l'enseignement prend une place privilégiée dans l'université humboldtienne. Les professeurs en sont la figure de proue et sont responsables de la transmission des connaissances ainsi que de leur développement dans cette perspective. À cette fin, elle les oblige à nouer un contact direct avec les étudiants afin de pouvoir être à la hauteur de ses responsabilités.

1.4.2 LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ : UNE MISSION DÉMOCRATIQUE

L'université, on l'a vu, doit être ouverte à la collectivité et cela correspond à l'une des missions qui lui sont confiées. Les « services à la collectivité » se sont ainsi ajoutés à la charge des établissements afin de « favoriser une plus grande démocratisation de l'accès au savoir auprès des collectivités qui n'ont pas traditionnellement accès à l'Université²⁰ ». Les moyens requis doivent être consentis afin que les connaissances produites à l'université ne circulent pas uniquement en vase clos, mais rejoignent les « groupes communautaires, populaires, femmes, [pouvant] s'appuyer sur l'expertise des professeurs pour développer des projets à caractère social et solidaire [...] on enrichira le concept par la formation sur mesure pour ces groupes, l'animation, la recherche-action²¹ ».

Sous ce chef, l'université s'acquitte de sa fonction humaniste fondée sur la liberté et l'égalité des chances en faisant office de tremplin pour les membres de la société enclins

²⁰ Lise Bissonnette et John R. Porter, « *L'université québécoise : préserver les fondements, engager des refondations* », Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, 2013, p. 20.

²¹ *Ibid.* p. 20.

à se frotter aux savoirs formulés et, par ricochet, à leur permettre de bénéficier du droit à l'éducation.

1.5 LA CRITIQUE DU SAVOIR COMME RESPONSABILITÉ SOCIALE : L'ÉVOLUTION DES SPÉCIFICITÉS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

L'université humboldtienne se fait fort de fusionner l'enseignement et le développement des connaissances. Si au départ l'accent est placé sur la première mission, transmettre les connaissances, les produire dans ses murs devient sa prérogative et sur le coup se manifestent les premiers balbutiements de ce qui deviendra la recherche universitaire moderne. En effet, cela témoigne d'une nouvelle attitude au sujet du développement de la connaissance. Cette nouvelle conception du savoir représente ce qui fait de l'université une institution particulière et unique. Contrairement aux autres institutions de conservation et de transmission du savoir, l'université se distingue par une approche où le savoir est « construit ». Les universitaires ne conçoivent pas le savoir comme quelque chose qui peut être achevé, mais plutôt comme une quête, une attitude révolutionnaire pour l'époque. Il est pour eux « cumulatif » :

L'émergence de l'université médiévale, au XII^e et au XIII^e siècle, réside précisément dans deux nouveautés. D'abord, se généralise l'idée que le savoir, constitué fondamentalement d'une tradition sacrée, peut être clarifié, approfondi, développé par la dialectique. Le savoir n'est plus pure reproduction, mais déjà construction²².

Dans cette voie, fleurit une conception nouvelle de l'université en vertu de laquelle les principes doivent repousser les limites des connaissances déjà formulées et, par conséquent, celles-ci ne doivent pas être seulement diffusées par le truchement de l'université, mais également produites sous son égide. Sur l'élan, les connaissances qui

²² André Ségala, « L'université ou le savoir comme enjeu social », dans André Turmel (dir.), *Culture, institution et savoir*, Les Presses de l'Université Laval, 1997, p. 30.

circulent en son sein doivent contribuer au renouvellement des savoirs de tout acabit et ceux-ci deviennent le fait de chercheurs de métier²³.

Les activités de recherche, conduites sous ce chef, donnent à l'université une nouvelle fonction sociale et permettent à ses artisans, principalement les professeurs, d'acquérir un nouveau statut, celui de chercheurs en titre, tôt ou tard amalgamés à un « groupe social organisé et reconnu²⁴ comme « des professionnels de la raison²⁵ ».

Un nouveau rapport entre la société et son savoir se met alors en place. L'interrelation liant la recherche à l'enseignement puise sa force dans ce mouvement où le regard critique appliqué aux différentes formes de connaissances implique une évolution des connaissances préalablement acquises : « D'abord, il ne s'agit pas d'un savoir construit qu'il suffit de transmettre, mais d'un savoir en construction. Il est fait de connaissances mises en question et soumises à la critique. C'est pourquoi, dans l'université, la recherche et l'enseignement sont indissociables²⁶. Cependant, contrairement à l'enseignement, la recherche ne s'est pas encore institutionnalisée comme une activité universitaire autonome.

1.6 L'UNIVERSITÉ AXÉE SUR LA RECHERCHE

1.6.1 L'INSTITUTIONNALISATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Si, de nos jours, l'université doit être productrice de connaissances, toutes disciplines confondues, force est de constater qu'il s'agit d'une conception de cette institution qui

²³ *Ibid.*, p. 31.

²⁴ *Ibid.*, p. 30.

²⁵ *Ibid.*, p. 30.

²⁶ *Ibid.*, p. 33.

tranche par rapport à celle en vigueur à l'époque d'Humboldt. L'Allemagne voit paradoxalement la naissance du premier laboratoire de recherche universitaire « par opposition à un simple laboratoire privé dans lequel les étudiants étaient soumis à une préparation systématique pour la recherche [...] qui les amenait à faire partie d'un groupe de recherche hautement efficace²⁷ ». Le laboratoire et ses activités ne font plus mystère pour les étudiants du fait que ces derniers acquièrent leur formation directement dans ses murs en faisant leur la discipline de prédilection. Sous l'influence d'une nouvelle génération de professeurs, acquis pour la plupart à cette formule d'apprentissage, les étudiants sont directement exposés à la conduite de la recherche placée sous leur responsabilité. Dans ce contexte, les professeurs, quant à eux, deviennent d'office des chercheurs et évoluent à l'université en bénéficiant de ces deux statuts.

L'institutionnalisation de la recherche universitaire est, à quelques égards, le fruit d'un certain hasard. En effet, les professeurs, alias chercheurs, ayant participé à l'élaboration des premiers laboratoires universitaires ont, pour leur part, découvert les méthodes de recherche prisées par les chercheurs des laboratoires privés²⁸ et les ont adaptées à l'environnement académique. Ces nouveaux laboratoires universitaires ont induit sur la lancée des modes opératoires susceptibles d'infléchir la recherche universitaire vers la production délibérée de connaissances sans que celles-ci soient immédiatement utiles à la formation des étudiants. Cette induction marque le début de l'autonomisation de la recherche universitaire par rapport à l'enseignement.

²⁷ Yves Gingras, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés*, vol. 23, n° 1, 1991, p. 44.

²⁸ *Ibid.*, p. 45.

Suite à ce développement institutionnel et au contact de ces laboratoires, la familiarisation aux dispositions nécessaires à la recherche universitaire se systématisera graduellement dans le cadre de la formation des étudiants. Cette familiarisation systématique des étudiants à la recherche de haut niveau permettra la reproduction de l'activité de recherche au sein de l'institution universitaire. Celle-ci devra composer avec cette « [...] nouvelle génération de professeurs ayant reçu une formation différente de celle de leurs prédécesseurs²⁹ ». L'intégration, la reproduction et l'institutionnalisation de la recherche comme fonction intrinsèque du professeur universitaire sont le fruit des efforts de cette génération mue par de nouveaux intérêts professionnels³⁰. De fil en aiguille, l'intérêt pour ce type de formation professeur-chercheur se diffuse progressivement à travers le réseau que forment les universités et l'intégration de centres de recherche à l'institution se fait de plus en plus étroitement. Cette intégration ne se fera pas sans heurt puisque les professeurs pédagogues s'opposent à l'impératif de la recherche comme critère d'évaluation de leur travail et préconisent une conception orientée vers la culture générale plutôt qu'une spécialisation inhérente à l'activité de recherche. Cette opposition marque le début d'une tension constante entre l'activité de recherche et celle de l'enseignement à l'université.

C'est ainsi que cette tâche occupera graduellement de plus en plus d'importance dans l'emploi du temps des professeurs, mais aussi dans la fonction même d'un professeur

²⁹ *Ibid.*, p. 45.

³⁰ *Ibid.*, p. 46.

d'université. L'activité de recherche devient rapidement l'activité requise pour acquérir le statut de professeur universitaire³¹, accélérant du même élan la reproduction du groupe :

[...] la présence, à compter du début du XIX^e siècle (dans les universités allemandes d'abord), au sein d'une même institution de deux conceptions du métier d'universitaire, l'une établie depuis longtemps et faisant appel à l'éloquence, la pédagogie et à un fort sentiment d'appartenance à l'institution, et l'autre, toute nouvelle, selon laquelle un professeur est avant tout un chercheur spécialisé identifié à sa discipline et à ses pairs plutôt qu'à ses étudiants et son institution, n'allait pas sans conflits³².

Sur le coup, l'esprit de corps présent au sein de l'université s'érode. Les professeurs brisent les rangs et se distinguent entre eux comme enseignants dans un cas et chercheurs dans l'autre alors que, dans le passé, le poste recouvrait d'office les deux statuts. En effet, à l'époque, être professeur à l'université correspondait à des tâches sous ces deux chefs : enseigner une discipline, scientifique ou autre, et en parallèle chercher à la développer en formant de nouvelles connaissances d'ordre théorique, certes, mais éventuellement susceptibles d'avoir des retombées pratiques.

1.6.2 L'UNIVERSITÉ DE RECHERCHE

L'État joue un rôle central dans le développement de l'université de recherche en encourageant le développement des infrastructures et des capacités d'expérimentation scientifiques. Le modèle humboldtien propose une approche nouvelle et transforme la conception médiévale de l'université en une université moderne : « Cette idée révolutionnaire impliquait de mettre la science et le savoir – produits avec le soutien de l'État, dans les universités – au service du développement national³³ ». Cette vocation

³¹ *Ibid.*, p. 48.

³² *Idem.*

³³ Philip G. Altbach, *Périphéries et centres : les universités de recherche dans les pays en développement*, par. 8. [En ligne] : <http://www.cairn.info/revue-politiques-et-gestion-de-l-enseignement-superieur-2007-2-page-123.html>. Consulté le 27 janvier 2014.

résolument publique de l'université axée sur l'avancement de la connaissance servira d'inspiration aux modèles américain et japonais qui développeront davantage cette vision de l'enseignement supérieur en donnant à la recherche un rôle prépondérant. Aux États-Unis, l'imbrication de l'enseignement à la recherche donnera naissance au modèle de *land-grant universities* suite aux Morrill Acts (1862 et 1890) et se définit par une « focalisation poussée sur la recherche et la science — héritée du modèle de Humboldt — et, de surcroît, [attribuant] à l'État un rôle majeur dans le soutien à l'enseignement supérieur, motivée par des considérations liées au service public et à la technologie appliquée³⁴ ». Ces universités américaines ont d'abord pour mission d'éduquer les masses ouvrières de la révolution industrielle et mettent à leur programme autant l'étude technique (agriculture, militaire, génie) que celle des arts libéraux traditionnels³⁵ tout en participant activement au développement de connaissances nouvelles et socialement utiles. En effet, sous le coup de subventions directes, le gouvernement américain encourage ces nouvelles institutions à se doter des infrastructures nécessaires à l'expérimentation scientifique : « A key component of the land-grant system is the agricultural experiment station program created by the Hatch Act in 1887. The Hatch Act authorized direct payment of federal grant funds to each state to establish an agricultural experiment station in connection with the land-grant institution there³⁶ ».

L'Allemagne, les États-Unis et le Japon développent sur cette base une conception de l'université qui s'impose au XX^e siècle et en vertu de laquelle « [...] les institutions

³⁴ *Ibid.*, par. 9.

³⁵ Washington State University, *Land-grant*. [En ligne] : <http://ext.wsu.edu/documents/landgrant.pdf>. Consulté le 27 janvier 2014.

³⁶ *Idem*.

d'enseignement supérieur axées sur la production et la diffusion du savoir dans différents domaines et disciplines, et disposant des infrastructures requises — laboratoires, bibliothèques et autres — délivrent un enseignement et effectuent des recherches de la meilleure qualité possible³⁷ ».

En effet, l'« avancement des connaissances » donne dorénavant le pas aux universités et devient une espèce de credo, d'abord dans les sciences dites exactes, puis dans les autres disciplines, y compris dans les disciplines étrangères aux expériences en laboratoire.

1.6.3 LA RECHERCHE TOUS AZIMUTS

Le rapprochement entre le champ scientifique et le champ universitaire³⁸ qui s'est produit de concert avec l'institutionnalisation de la recherche a eu comme effet de créer une crise de la légitimité scientifique des disciplines n'appartenant pas au domaine des sciences « exactes ». En effet, « [...] c'est par la formation à la recherche dans les programmes universitaires d'études supérieures (de maîtrise et, surtout, de doctorat) que le champ scientifique (comme lieu structuré de production, de validation et de circulation des savoirs) trouve les conditions institutionnelles de sa reproduction [...]»³⁹ ». Les sciences « exactes » ayant alors le vent dans les voiles devinrent la référence en termes de méthodologie de la recherche universitaire. C'est ainsi que toutes les disciplines universitaires se mirent au diapason d'une méthode et d'un rapport à la production de la

³⁷ Philip G. Altbach, « *Périphéries et centres : les universités de recherche dans les pays en développement* ». [En ligne] : <http://www.cairn.info/revue-politiques-et-gestion-de-l-enseignement-superieur-2007-2-page-123>. Html. Consulté le 27 janvier 2014.

³⁸ Yves Gingras, « *L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets* », *op. cit.*, p. 44.

³⁹ *Ibid.*, p. 41.

connaissance issue du domaine privé⁴⁰. Cette uniformisation du modèle de recherche favorisera la hiérarchisation des disciplines entre elles, mais aussi une hiérarchisation entre les universités départagées par le nombre de leurs publications dorénavant plus facilement comparables et quantifiables. Cet élan du champ scientifique dans le cadre universitaire contribuera à accentuer la désintégration du corps universitaire alors soumis au diktat de la scientificité. Un autre effet de cette uniformisation sera de permettre une vision plus pragmatique de la recherche puisque portée par des méthodes issues de domaines pratiques puisant eux-mêmes, comme mentionné plus tôt, dans les méthodes de laboratoires privés orientés vers l'utilisation des connaissances produites. Si les recherches à vocation pratique et utilitaire demeurent marginales jusqu'au milieu du XX^e siècle, les conditions matérielles et idéologiques nécessaires à une toute nouvelle conception de la recherche universitaire sont alors réunies.

1.6.4 UNE RECHERCHE DIVERSIFIÉE DANS UN ENVIRONNEMENT UNIVERSITAIRE EN PRÉCARISATION

La prééminence de la recherche scientifique dans l'université de la première moitié du XX^e siècle et la standardisation de la méthode de recherche n'altère pas pour autant la mission fondamentale de l'université puisque « la recherche scientifique n'est que l'une des composantes des activités de recherche d'une université⁴¹ ». Les critères qui guident

⁴⁰ Kenneth Bertrams, « Les interactions industrie-universités : essai de repérage historique (XIX^e-XX^e siècles », dans Yves Gingras et Lise Roy (dir.), *Les transformations des universités du XII^e au XXI^e siècle*, coll. Enseignement supérieur, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 102.

⁴¹ *Idem.*

son élaboration reflètent « la pensée universitaire de l'époque⁴² » selon laquelle la recherche :

[...] doit être libre, inspiré par les seuls intérêts scientifiques du chercheur, à vocation plus fondamentale qu'appliquée, en vue d'une publication savante. L'inspiration et la motivation des projets de recherches qu'examinaient les jurys et les comités étaient celles du seul chercheur requérant. Les critères d'évaluation des projets [...] étaient ceux d'une recherche universitaire répondant aux normes et aux standards de la rigueur scientifique⁴³.

Les différentes formes de recherches universitaires se côtoient aisément dans l'université de recherche : libre comme orientée, pratique comme fondamentale. Cependant, réaliser « la meilleure recherche possible » n'est pas chose évidente et les coûts associés aux universités de recherche sont imposants. En effet, ce type d'institution de calibre international et principalement financé par l'État demande de nombreuses ressources tant humaines que matérielles. Il faut dire que, « les universités de recherche ont besoin de professeurs, de savants et de scientifiques employés à temps plein, capables de consacrer toute leur attention professionnelle à l'enseignement et à la recherche à l'université⁴⁴ ». Les laboratoires de recherche, les infrastructures et les équipements que nécessite la recherche universitaire de pointe ne font qu'illustrer davantage à quel point, globalement, l'exercice est onéreux. Malgré les coûts associés, le modèle de l'université de recherche issu du modèle humboldtien se développe jusqu'à la crise économique qui, dans les années 1970, sonne le glas des Trente Glorieuses dans les sociétés occidentales. C'est en 1980 que le gouvernement américain promulgue le *Bayh-Dole Act*⁴⁵⁴⁶ qui

⁴² Pierrette Mullazzi, *L'argent et le savoir*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, p. 14.

⁴³ *Ibid.* p. 14.

⁴⁴ *Ibid.* p. 56.

⁴⁵ Association of University Technology Managers, *Bayh-Dole Act*, [En ligne]: <https://www.autm.net/advocacy-topics/government-issues/bayh-dole-act/>. Consulté le 20 avril 2017.

marque une transformation majeure dans le rôle de la recherche universitaire. Par cette mesure qui vise, en outre, la relance d'une économie stagnante le gouvernement des États-Unis ouvre la porte à la commercialisation des résultats de la recherche. Ici comme ailleurs, cette nouvelle conception de l'université productrice de savoirs commercialisables à haute valeur ajoutée devient rapidement un exemple à suivre pour sortir du marasme économique dans lequel se sont embourbés les États-nations. L'université devient alors sujette à des changements dont il sera question dans le prochain chapitre qui aborde les mutations à l'œuvre dans les institutions québécoises.

⁴⁶ *The Patent and Trademark Law Amendment Act*, de son nom officiel, est une loi votée le 12 décembre 1980 par le Congrès américain. Cette loi représente un pas important vers la notion de « transfert technologique » moderne. Cette législation permet aux universités, en autres, de breveter leurs inventions dans le but d'en faire le commerce.

CHAPITRE 2

L'UNIVERSITÉ CONTEMPORAINE ET LE PROCESSUS DE VALORISATION DE LA CONNAISSANCE UNIVERSITAIRE : UNE INSTITUTION EN MUTATION

Ce chapitre, on l'a mentionné, envisage le contexte politique et académique à l'origine de l'université contemporaine au Québec comme ailleurs. À cette fin, la description de la valorisation de la connaissance en vigueur dans les universités québécoises sera suivie de la présentation de la méthodologie au chapitre trois et, au chapitre quatre, de l'analyse des entretiens réalisés auprès de certains de ses acteurs qui ont bien voulu collaborer à la présente étude. En bref, ce chapitre s'emploie à mettre au jour les conceptions en jeu à propos des connaissances produites dans le cadre d'un partenariat axé sur leur utilité immédiate et qui représente actuellement une des voies d'avenir de la recherche universitaire.

À ce sujet, il importe d'entrée de jeu de décrire les rouages de la valorisation de la recherche universitaire, notamment en vigueur au Québec, afin de cibler sur l'élan les modalités de son financement, le rôle des étudiants, les relations nouées entre institution universitaire et partenaire privé pouvant avoir un pouvoir d'inflexion sur la liberté académique des chercheurs concernés. Pour ce faire, nous présenterons succinctement les différents types de relations université - entreprise possibles et nous insisterons plus précisément sur les partenariats de recherche dans le cadre de ce mémoire.

2.1 LE NOUVEAU RÔLE DU SAVOIR

Depuis 1995, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) se fait fort de promouvoir la nouvelle vision de l'éducation supérieure née de l'économie du savoir. Sous ce chef, l'éducation supérieure se conçoit comme le moteur de l'innovation pour peu que l'université, comme institution, prenne un nouveau visage. En effet, cette dernière doit dorénavant se conformer aux impératifs de la performance et de la rentabilité économique en reléguant au second plan sa mission traditionnelle de transmettre les savoirs. Elle doit les produire et se faire entreprise à cette fin en cherchant à concurrencer les autres établissements livrés aux mêmes impératifs.

Au Québec, dans un passé récent, l'État a cherché à imposer aux universités des contrats de performance destinés à mesurer les performances de chacun des établissements afin de leur verser le financement public auxquels ils ont droit. Sans qu'ils aient été ultimement exigés, faute de consensus sur le bien-fondé de ces contrats de performance, les universités n'ont pas manqué de jouer de concurrence entre elles dans les activités de recherche conduites dans leurs murs. Elles se sont également soumises aux injonctions qui leur ont été faites de considérer d'un bon œil le financement privé de la recherche sous l'égide de la « collaboration avec des partenaires », organismes publics et sociaux (comme les syndicats) ou entreprises privées.

2.2 LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE SOUS PRESSION

Pour sa part, le Canada met les bouchées doubles pour combler son retard en matière de recherche et développement, la R-D, face notamment aux pays de l'OCDE. L'État fédéral accroît de manière significative son soutien au développement des sciences et de

la technologie à la lumière de nouvelles politiques publiques résolument axées sur l'économie du savoir.

Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements canadien et québécois ont donc manifesté leur pouvoir d'inflexion sur les institutions universitaires afin de les orienter vers la recherche en partenariat au gré de diverses politiques d'innovation et de recherche, comme au Québec la Politique nationale de recherche et d'innovation au Québec (PNRI) et en mettant sur pied la Fondation pour l'innovation canadienne (FCI). Ces initiatives, vues d'un bon œil par les dirigeants universitaires, acquis au développement de la recherche, ont largement contribué à jeter des ponts avec les entreprises privées et à leur octroyer des droits de regard sur les recherches entreprises dans les murs de leurs établissements respectifs en jouant de concurrence entre eux. Chaque établissement pouvait tirer son épingle du jeu en accroissant ses ressources budgétaires, susceptibles d'être affectées à l'enseignement comme à la recherche, lui permettant d'être à la hauteur de ses deux missions. En revanche, dans ce contexte, les entreprises ont les coudées franches pour imposer aux universités leurs besoins en matière de recherche et de développement afin d'être performantes. L'État, pour être au diapason, a édicté les diverses politiques de financement requises pour résolument orienter la recherche universitaire, peu importe le domaine, vers les « retombées pratiques » utiles pour remédier aux besoins des entreprises et, ce faisant, faire le commerce des connaissances produites sous le toit des universités⁴⁷. La recherche universitaire, devenue coûteuse, pour toutes sortes de raison, trouve dans le financement

⁴⁷ ACPPU, « *Le financement fédéral de la recherche fondamentale* », *Dossier en éducation de l'ACPPU*, vol.13, n° 1, octobre 2013, p. 4.

privé les ressources nécessaires pour rester en bonne santé et pour éventuellement se développer.

2.2.1 LE SECTEUR PRIVÉ ET LA RECHERCHE

L'entrepreneuriat canadien est caractérisé par un très faible rendement en recherche et développement, dit R-D, puisque ses dépenses, à hauteur de 1 % du PIB, correspondent à la moitié ou moins de ce qu'y consacrent d'autres pays comme l'Allemagne, les États-Unis, la Finlande, la Corée du Sud, le Japon ou Israël, pour ne nommer que ceux-là⁴⁸. Pour atténuer ce retard, le pays s'est lancé depuis les années 1980 dans une vaste campagne pour renforcer les liens entre les industries et les universités pour les besoins de la recherche. Cet état des choses explique en grande partie la multiplication des politiques publiques canadiennes et québécoises en sciences et technologie afin de stimuler la participation de l'entreprise privée à l'effort en R-D. Dans l'intention de créer et de féconder la collaboration entreprise - université, plusieurs programmes et entités ont été mis en œuvre, dont les partenariats de recherche en milieu universitaire.

Force est toutefois de noter que la percée du secteur privé dans le financement de la recherche universitaire reste pour l'instant limitée. En effet, mise en perspective, sa part dans le budget total des universités demeure somme toute marginale. Selon les chiffres de l'ACPAU, publiés en 2012, les contrats et les subventions non gouvernementales provenant des entreprises représentaient 138,7 M\$, soit un peu plus de 9,1 % du budget consenti aux recherches conduites dans les universités québécoises⁴⁹.

⁴⁸ CNCS-FEUQ, *La recherche universitaire en partenariat avec les entreprises*, Montréal, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2013, p. 12.

⁴⁹ *Ibid*, p. 32.

L'État reste le principal bailleur de fonds au chapitre de la recherche. Son financement par l'intermédiaire des organismes subventionnaires a toutefois mué au fil des réformes apportées à leurs programmes d'aide. Les règles d'attribution des subventions ont été changées. Les subventions sont de plus en plus consenties sous la condition du soutien financier d'un ou plusieurs partenaires désireux de contribuer au succès de l'entreprise que représente une nouvelle recherche.

2.3 LA VALORISATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

2.3.1 QU'EST-CE QUE LA VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA CONNAISSANCE UNIVERSITAIRE?

La valorisation de la connaissance renvoie à toute une gamme d'activités visant l'utilisation des connaissances produites suite à la réalisation d'une recherche. Pour atteindre cet objectif, plusieurs stratégies de valorisation — complémentaires les unes aux autres — sont en vigueur : accès à des cours gratuits en ligne, activités universitaires diverses visant la diffusion de la connaissance, commercialisation des résultats de la recherche et production de la connaissance en partenariat ne sont que quelques exemples de stratégies de valorisation. Plusieurs types de contrats reliant l'université et le secteur privé existent.

L'inflexion des programmes gouvernementaux vers la recherche conduite en partenariat se manifeste dans les règles d'attribution sous différents vocables qui, aujourd'hui, ont valeur de credo : « mobilisation des connaissances », « commercialisation des connaissances », « valorisation de la propriété intellectuelle », « transfert de la connaissance universitaire » ou encore « valorisation de la connaissance ». Les règles et les formalités auxquelles doivent se plier les chercheurs

sont truffées d'expressions manifestement destinées à concevoir la recherche universitaire sous ce seul chef : celui de la recherche menée en partenariat et, par conséquent, ouverte aux besoins immédiats des entreprises, à la résolution de problèmes sociaux jugés criants, à la demande sociale réduite aux enjeux de société de l'heure.

L'expression « valorisation de la connaissance » est particulièrement révélatrice à cet égard. En effet, sans être apparemment axée sur l'application immédiate des résultats de recherche, voire leur éventuelle commercialisation⁵⁰, elle se conçoit ainsi :

[...] l'ensemble des activités ayant pour but d'augmenter la valeur des résultats de la recherche et, plus généralement, de mettre en valeur les connaissances. [Elles] ne se résument pas uniquement à l'exploitation commerciale des résultats de la recherche; elle s'appuie également sur le déploiement et l'échange des connaissances dans tous les domaines du savoir⁵¹.

Le Conseil de la science et de la technologie s'est employé à distinguer sous ce chef, celui de la valorisation, la valeur des connaissances en termes économiques par contraste à celles conçues en termes dits sociaux en vertu desquelles on a affaire « [...] au développement et à la diffusion, à partir de travaux de recherche, de solutions ou d'applications pratiques destinées à améliorer une situation ou à résoudre un problème social⁵² ».

Cependant, la valorisation des résultats de la recherche universitaire est perçue à tort comme une « quatrième mission » pour l'université qui se superposerait aux trois

⁵⁰ Conseil de la science et de la technologie, « *La valorisation de la recherche universitaire : une clarification conceptuelle* », Québec, Conseil de la science et de la technologie, p. 9.

⁵¹ *Ibid.*, p. 6.

⁵² *Ibid.*, p. 9.

missions traditionnelles. Suivant la conception de Maillot, Pelletier et Shaffer⁵³, la valorisation de la connaissance correspond à une extension⁵⁴ de la mission traditionnelle de service à la communauté et représente une nouvelle forme de dialogue entre l'institution publique d'enseignement supérieur et la société civile. Aujourd'hui, pour assurer son service à la communauté adéquatement, l'université doit se montrer raisonnable au chapitre de son financement public, s'assurer de dispenser une formation orientée sur les besoins du marché du travail et de faire « une pierre deux coups » en mobilisant et en commercialisant les résultats de sa recherche afin de stimuler, respectivement, l'innovation et l'économie. Les partenariats de recherche université - entreprise que nous examinons ici sont une des solutions envisagées pour atteindre ces différents buts.

2.4 LES PARTENARIATS DE RECHERCHE UNIVERSITÉ-ENTREPRISE

2.4.1 L'ORGANISATION D'UN PARTENARIAT DE RECHERCHE

Les partenariats de recherche, issus de la collaboration université - entreprise, peuvent prendre diverses formes. Il peut s'agir, par exemple, d'un programme de recherche conduit sur la longue durée sous la direction d'un professeur de l'institution, lequel fera appel à des étudiants pour former l'équipe requise. La collaboration peut d'autre part

⁵³ Chantale Maillot, Patrick Pelletier et Véronique Schaeffer, « La valorisation de la recherche : une nouvelle mission pour l'université? », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol 37, n° 1, 2007, p. 60.

⁵⁴ « Extension » puisque l'université est déjà imputable de la qualité de sa recherche ainsi que de sa diffusion envers le public qui la finance. Le discours normatif gouvernemental concernant la valorisation des résultats de la recherche universitaire tente de légitimer cette pratique en insistant sur l'importance d'inclure tous les domaines dans les processus de mobilisations alors qu'en réalité, ce discours n'apporte de nouveau que l'importance d'augmenter les activités de transferts et de commercialisation de la connaissance universitaire.

correspondre à un contrat de service octroyé ponctuellement à un professeur sans toutefois impliquer de quelque façon l'institution à laquelle il appartient.

Ainsi, il peut s'agir d'une coopération succincte (contrat de service) n'engageant que le professeur. S'il existe une myriade de types de relations possibles entre l'université et le secteur privé, ce mémoire se concentre essentiellement sur les partenariats de recherches, les autres types de relations n'étant abordés qu'indirectement. Il demeure important de les identifier afin de dépeindre le portrait d'ensemble nécessaire à une analyse en profondeur des pratiques de recherche en partenariat. La plupart des services de recherche offerts par les chercheurs universitaires le sont au nom de l'université, mais il est aussi possible pour un chercheur d'offrir ses services en son propre nom, n'impliquant pas l'institution (contrat de consultation). Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'un partenariat de recherche.

Évidemment, les modalités contractuelles se rattachant aux différents types d'échange entre un chercheur et l'université se définissent principalement en fonction de la nature de la tâche à accomplir. Il ne faut donc pas considérer les partenariats comme un bloc monolithique. Il est nécessaire de présenter les différents types de contrat de recherche tout en focalisant notre attention sur l'analyse des contrats émanant de partenariats de recherche entre l'université et une entreprise.

2.4.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS UNIVERSITÉS - ENTREPRISES

Il existe différents types de relations entre l'université et un partenaire privé en ce qui concerne les partenariats. La nature de la relation est définissable par la tâche spécifique à accomplir. Les différentes formes de contrat sont : le contrat de recherche, le contrat de

service de recherche, le contrat de consultation et le contrat de service. Il est à noter que la procédure concernant la signature d'une entente de recherche en partenariat, peu importe la forme qu'elle prend, est soumise à l'approbation d'une personne responsable mandatée par son institution universitaire : le recteur ou la vice-rectrice à la recherche ou le directeur du bureau de la recherche, du développement et de la valorisation. En fait, seules quelques personnes sont autorisées à signer l'entente au nom de l'université et cela n'inclut pas les professeurs, ni le personnel de l'université⁵⁵.

C'est avant tout la nature des engagements et des droits qui définit le type de contrat. Habituellement, dès lors qu'il y a création d'une nouvelle propriété intellectuelle, le contrat devrait en être un de recherche et non de service.

⁵⁵ Université de Montréal, « Les mandataires autorisés à signer », Portail de la recherche, Bureau de la recherche de l'UdeM. [En ligne] : <http://www.recherche.umontreal.ca/bureau-de-la-recherche-brdv/les-regles-et-politiques-institutionnelles/les-mandataires-autorises-a-signer/>. Consulté le 7 janvier 2013.

TABLEAU 1
TYPES DE CONTRATS ET DESCRIPTION

Contrat de recherche	« Un contrat de recherche est une entente entre des partenaires, dans laquelle une ou plusieurs parties offrent un soutien financier à un ou des chercheurs (d'une ou plusieurs institutions) pour effectuer une recherche dans un domaine particulier, à des conditions spécifiques. Un contrat de recherche porte sur un projet de recherche dont on ne peut, a priori, anticiper avec certitude les résultats qui en découleront. Il y a donc un certain niveau d'incertitude et le projet laisse beaucoup de place à l'originalité scientifique ou technique ».
Contrat de service de recherche	« Un contrat de service de recherche est un contrat relatif à la fourniture de services pour la réalisation d'un projet spécifique, dont les biens livrables consistent par exemple en une revue de littérature, en des résultats d'analyses, de tests et de dosages, dont le protocole fait habituellement appel à une expertise spécifique et dont l'application particulière laisse peu de place à l'originalité scientifique ou technique. Contrairement au contrat de recherche, il y a, dans le contrat de service de recherche, obligation du chercheur à réaliser un travail précis selon un protocole clairement établi qui doit être décrit en annexe du contrat. Dans un contrat de service de recherche, il n'y a pas, en règle générale, de développement de propriété intellectuelle. Toutefois, toute amélioration d'une propriété intellectuelle antérieure appartenant à l'Université et faite par l'Université doit lui appartenir ».
Contrat de consultation	« Un contrat de consultation définit la nature du service requis de façon très détaillée et établit les conditions régissant les relations entre les parties. Contrairement au contrat de recherche et au contrat de service de recherche, le contrat de consultation n'est pas considéré comme des activités de recherche aux fins administratives. Si le professeur désire effectuer le contrat en son nom propre, il ne peut utiliser son titre universitaire, ni aucune installation ou équipement ou personnel de l'Université pour réaliser le mandat décrit au contrat de consultation. De plus, il est important de noter que les activités réalisées dans un tel cadre ne seront pas couvertes par les assurances de l'Université, le chercheur agissant en son propre nom ». « Parfois, c'est l'Université qui désire allouer un contrat de consultation afin de profiter de l'expertise d'un spécialiste ou d'un consultant externe dans un domaine particulier ou pour la réalisation d'un mandat bien défini dans le cadre d'un projet de recherche qui nécessite la participation d'un expert possédant des compétences particulières (exemple : étude de marché) ».
Contrat de service	« Un contrat de service est un contrat relatif à la fourniture de services dans le cadre duquel le chercheur s'engage à remettre un bien livrable déterminé par exemple par des résultats d'analyses, de tests de dosages, et dont le protocole fait habituellement appel à une expertise, dont l'application particulière [...] laisse peu de place à l'originalité scientifique ou technique. Ces activités pourraient également être de la nature de l'hébergement de souris si aucun chercheur ou étudiant de l'Université n'utilise ces animaux. Le contrat de service doit définir la nature des services de façon très détaillée et établir les conditions qui régiront les relations entre les parties. Contrairement au contrat de recherche et au contrat de service de recherche, le contrat de service n'est pas considéré comme une activité de recherche aux fins administratives ».

Source : Université de Montréal, Bureau de la recherche : « Les ententes contractuelles ». [En ligne] : <http://www.recherche.umontreal.ca/brdv/contrats/le-contrat-de-recherche/>. Consulté le 14 mars 2014.

Les partenariats de recherche se conçoivent comme une extension de la conception de la mission de services à la communauté où l'université agit comme une bougie d'allumage pour l'entrepreneuriat chez ses étudiants et comme soutien à l'entreprise privée tout en dégageant une source de revenus alternative à l'aide gouvernementale pour les institutions d'enseignement supérieur. Le rôle du professeur d'université exige donc qu'il se situe au rang de conseiller supérieur et non de compétiteur de ceux et de celles qu'il a contribué à former. Il serait, en effet, inacceptable que l'université se place dans une situation de concurrence déloyale avec les entreprises au moment même où elle accepte d'inscrire le transfert de connaissances et de technologies comme un prolongement de sa mission de formation et de recherche au service de la société. Il en résulte que l'université évitera, d'une part, de s'engager dans la réalisation de simples travaux d'application et, dans le cas de projets susceptibles de comporter un volet de recherche et un volet de service ou d'application, elle cherchera, chaque fois que la chose est possible, à confier à des entreprises ou à des centres d'application technologique la réalisation des volets qui ne correspondent pas à sa mission propre⁵⁶.

2.5 GOUVERNEMENTS ET UNIVERSITÉS : LEURS RÔLES LORS D'UN PARTENARIAT DE RECHERCHE

La diversité des formes de partenariat implique nécessairement différentes réalités, donc différentes raisons de souscrire ou non à ce genre de collaboration. Afin de mieux les comprendre, il convient de définir d'abord le rôle de chacun des partenaires dans ce

⁵⁶ Université Laval, *Politiques relatives au transfert de connaissances et de technologie*. [En ligne] : <https://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/connaissances/collaboration.html>. Consulté le 20 décembre 2013.

processus de collaboration dont les principaux acteurs sont les gouvernements, les universités et les entreprises. Il est à noter que la définition du rôle du partenaire privé sera abordée en profondeur dans le chapitre de l'analyse (chapitre 4).

2.5.1 L'ÉTAT

Cette section aborde succinctement l'implication gouvernementale dans le processus de collaboration universités - entreprises. Il sera principalement question de son rôle par rapport à l'élaboration des règles encadrant les contrats de recherche et au développement de programmes de financement des partenariats par l'entremise des organismes subventionnaires, tant fédéraux que québécois.

Au niveau fédéral, les conseils subventionnaires soumettent les titulaires des subventions de partenariat université - entreprise à des principes directeurs. Par souci de cohérence, ces différents organismes fédéraux ont décidé d'harmoniser les règles régissant l'octroi des fonds en 2009 à la suite de recommandations d'un groupe d'experts et d'intervenants du milieu⁵⁷. Ces principes directeurs gouvernent les ententes partenariales en rappelant l'importance de réduire au minimum leur impact sur la mission scientifique des universités. Pour ce faire, les instances fédérales mettent l'accent sur l'importance d'éviter les retards de diplomation des étudiants et sur le caractère public de la recherche universitaire en exigeant la divulgation des résultats de recherche (le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie n'appuyant aucun travail secret ou classifié). Aussi, les institutions fédérales vouées au financement de la recherche insistent

⁵⁷ CRSNG, *Politique sur la propriété intellectuelle*. [En ligne] : http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/policies-politiques/ip-pi_fra.asp. Consulté le 4 février 2014.

sur le droit pour les chercheurs d'utiliser le savoir à des fins non commerciales dans le cadre de leurs activités d'enseignement ou de recherche ultérieures⁵⁸.

Le Québec, quant à lui, s'est doté de la *Loi sur les contrats des organismes publics* afin de « déterminer les conditions applicables en matière de contrats publics qu'un organisme public peut conclure avec un contractant qui est une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle⁵⁹ ». D'autres dispositions législatives s'appliquent cependant aux universités par le biais des conditions applicables pour l'obtention d'un financement de la part d'un organisme subventionnaire. Ces dispositions ont trait notamment à la question du respect de la mission de l'institution universitaire en matière de publications scientifiques et de diplomation des étudiants. Cela signifie que lorsqu'un partenariat de recherche est conclu, les partenaires doivent souscrire aux exigences spécifiques liées aux subventions accordées par l'organisme bailleur de fonds. Ces exigences prennent la forme de « principes directeurs ».

Sous l'égide du *Plan d'action : gestion de la propriété intellectuelle* (2002), le gouvernement du Québec formule les principes de gestion de la propriété intellectuelle auxquels doivent se soumettre les Fonds de recherche du Québec dans l'élaboration de leurs politiques. Ce document définit ainsi six valeurs fondamentales guidant ses principes. La première concerne la liberté académique comme droit fondamental des chercheurs et comme responsabilité sociale. La deuxième correspond au respect des

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Gouvernement du Québec, *Loi sur les contrats des organismes publics*. [En ligne] : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_65_1/C65_1.html. Consulté le 10 septembre 2014.

missions traditionnelles des universités. La troisième valeur, l'intérêt public, met plutôt l'accent sur l'importance de maximiser les retombées de la recherche universitaire sur la société. La quatrième, elle, porte son attention sur l'importance d'accorder au chercheur un certain contrôle sur ses recherches lors du processus de valorisation. La cinquième, la probité intellectuelle, réaffirme l'importance de l'intégrité de la recherche produite. La dernière valeur souligne le caractère primordial de la transparence et de l'imputabilité des acteurs impliqués dans un processus de recherche⁶⁰.

2.5.2 LES UNIVERSITÉS

Les universités québécoises, peu importe leur statut, se plient de quelque façon à la valorisation de la recherche qui a force d'injonction faite aux chercheurs évoluant sous leur égide. Cette conception de la recherche universitaire, mettre en valeur les connaissances, a infléchi les règles éthiques en vigueur dans leurs murs, touchant la propriété intellectuelle et l'intégrité en matière intellectuelle. C'est principalement par l'intermédiaire de deux instances particulières que les universités instillent la valorisation des résultats de sa recherche.

2.5.3 LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES DE VALORISATION DE LA CONNAISSANCE AU QUÉBEC

À ce chapitre, les universités, au Québec comme ailleurs, ont en effet créé les services internes requis pour orchestrer les partenariats avec le secteur privé : les BLEU (bureaux de liaison entreprises-universités) et les SVU (sociétés de valorisation universitaire). La première instance, le BLEU, prend diverses formes selon les institutions universitaires, mais relève toujours, en principe, du bureau de la recherche de l'institution et agit comme

⁶⁰ Gouvernement du Québec, *Plan d'action : gestion de la propriété intellectuelle*. [En ligne] : http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/ethique/pdfs_prop_int/plan_pi.pdf. Consulté le 30 décembre 2014.

un auxiliaire à celui-ci tandis que la seconde, la SVU, est une société de services indépendante.

2.5.4 LES BUREAUX DE LIAISON ENTREPRISES - UNIVERSITÉS

Partenaires des SVU, les bureaux de liaison entreprises - universités sont des entités administratives de l'université. Ils ont pour mission de négocier et d'administrer les contrats et les subventions de recherche ainsi que la propriété intellectuelle qui s'y rattache. De manière complémentaire, le BLEU est chargé de faciliter la collaboration entre le secteur industriel et universitaire tout en évoluant à l'intérieur des règles de l'institution à laquelle il se rattache. Sa fonction principale est d'accompagner les collaborateurs dans leur démarche, de la prise de contacts jusqu'à l'aboutissement de la collaboration. D'un côté, il assiste les chercheurs désireux d'évoluer en partenariat en mettant à leur disposition certains services spécialisés tels l'accès à des experts (avocats, négociateurs) ou encore la recherche de subventions et d'investisseurs. De l'autre, il agit comme représentant de l'institution universitaire afin d'attirer des partenaires du secteur privé et d'assister ceux-ci dans la formation d'une collaboration avec son établissement. Le BLEU est garant du respect des procédures, des missions et des politiques de l'institution tout en œuvrant pour les intérêts du partenaire auprès des acteurs universitaires responsables de la recherche⁶¹.

Plusieurs types de partenariat sont possibles; on l'a dit, certains s'établissent directement entre une entreprise et une université, d'autres impliquent la participation d'un organisme subventionnaire. Le BLEU organise la collaboration entre les partenaires afin qu'elle soit conforme aux normes éthiques, politiques et économiques auxquelles

⁶¹ Auprès du corps professoral et du vice-rectorat par exemple.

souscrit son établissement. Par exemple, la gestion des contrats de recherche est soumise aux politiques des instances publiques de financement de la recherche en matière d'éthique et de propriété intellectuelle. Dans le cas des contrats de recherche entièrement financés par un partenaire privé, les modalités contractuelles sont soumises directement à la *Loi sur les contrats des organismes publics* d'une part, et à la politique institutionnelle relative à chaque établissement de l'autre.

2.5.5 LES SOCIÉTÉS DE VALORISATION UNIVERSITAIRE

Les sociétés de valorisation universitaire sont destinées, en tant que « sociétés en commandite », à offrir les services spécialisés requis pour veiller au démarrage des « entreprises dérivées », nées du partenariat de l'université avec une entreprise du secteur privé, au « développement des affaires » de ces nouvelles entités et à leur protection sur le plan juridique. En résumé, elles se spécialisent dans le transfert des connaissances issues de la recherche universitaire vers le secteur privé.

Les sociétés de valorisation universitaire, au statut juridique distinct des bureaux de liaison entreprises - universités, ont pour fonction — par contraste aux BLEU — de faciliter les « transferts technologiques » vers les entreprises privées concernées par d'éventuels partenariats en prenant à leur charge « les activités liées à la “valorisation” et à la “commercialisation de la recherche” [...]»⁶².

À ce jour, le Québec compte quatre sociétés de valorisation au Québec : Gestion UNIVALOR (UdeM, Polytechnique), Gestion VALÉO (Réseau de l'Université du

⁶² Conseil de la science et de la technologie, *La valorisation de la recherche universitaire : une clarification conceptuelle*, op. cit, p. 18.

Québec), SOVAR et MSBi Valorisation⁶³. Ces entités sont le fruit de la Politique québécoise de la science et de l'innovation de 2001 et, de nos jours, « valorisent les innovations de 28 établissements qui investissent annuellement plus de 1,6 milliard de dollars dans la recherche fondamentale et appliquée⁶⁴ ». Différents modèles de SVU coexistent dans le paysage québécois. Si le modèle d'UNIVALOR et de SOVAR est somme toute assez semblable, celui de MSBi et VALÉO s'en distingue puisqu'elles sont beaucoup plus orientées vers les fonds de capital de risque⁶⁵ visant à faire fructifier plus rapidement les résultats de la recherche universitaire dans le cadre d'une invention prometteuse⁶⁶.

Le gouvernement du Québec l'admet lui-même, l'organisation du financement des SVU n'est pas optimale et ne leur permet pas d'accomplir adéquatement leurs tâches : « On se rend compte en effet que, malgré les différentes initiatives mises en place, les fonds affectés à certaines étapes du processus de valorisation, notamment aux activités de prédémarrage (mise au point, prototype, démonstration), sont nettement insuffisants. Les gouvernements devraient s'assurer d'apporter un soutien mieux équilibré pour couvrir adéquatement tout le continuum du processus de valorisation⁶⁷ ». Dans ce contexte, il

⁶³ SOVAR et MSBi Valorisation sont aujourd'hui regroupées sous la gestion d'Aligo Innovation (SVU).

⁶⁴ SVUQ, *Élaboration d'une nouvelle politique de recherche et d'innovation au Québec*, Mémoire présenté à l'ACFAS, août 2012, p. 2.

⁶⁵ Le capital de risque ou d'opportunités est un procédé d'investissement matérialisé par l'implication (sous diverses formes possibles) de la part d'un investisseur (capital-risqueur) lors des premières phases de développement d'une entreprise prometteuse en termes de retour sur investissement.

⁶⁶ Anne-Marie Larose (PDG VALÉO/MSBiV), *Investissement dans des technologies universitaires* (conférence publique). [En ligne] : http://fr.slideshare.net/sherbrookeinnopole/msbi-valorisation-et-gestion-valeo?qid=ca6090f5-852c-4aa2-88fd-87582ade10c7&v=qf1&b=&from_search=1. Consulté le 20 juin 2014.

⁶⁷ Conseil de la science et de la technologie, *La valorisation de la recherche universitaire : une clarification conceptuelle, Québec, op. cit., p. 2.*

semble que l'intégration d'un mode de financement organisé sur le capital de risque soit la solution pressentie pour pallier l'insuffisance du financement public. La principale implication de cette réorientation du type de financement est d'augmenter l'accès à un financement rapide et substantiel lorsqu'une innovation est prometteuse en termes de valorisation, la contrepartie étant que la réorientation du financement vers le capital d'opportunité risque de réduire le nombre de projets financés et de n'encourager que les plus prometteurs lors des premières phases de la valorisation.

TABLEAU 2
LES QUATRE SOCIÉTÉS DE VALORISATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET LEURS UNIVERSITÉS AFFILIÉES

UNIVALOR	VALÉO	MSBiV	SOVAR
École polytechnique de Montréal HEC Montréal Université de Montréal (et son réseau de sept institutions de santé et hôpitaux affiliés)	Université du Québec à Montréal Université du Québec à Rimouski Université Concordia École de technologie supérieure Université du Québec à Trois-Rivières, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Université du Québec en Outaouais	Université McGill Université de Sherbrooke Université Bishop's (et leurs centres de recherches affiliés)	Université Laval Centre hospitalier universitaire de Québec (et ses trois hôpitaux affiliés) Institut universitaire en santé mentale de Québec Université du Québec à Chicoutimi

Source : SVUQ, *Élaboration d'une nouvelle politique de recherche et d'innovation au Québec*, mémoire présenté à l'ACFAS, août 2012.

Sur le plan pratique, lorsqu'un partenariat est institué par un chercheur au sein d'une université, celui-ci peut se tourner vers une SVU s'il croit détenir une invention ou un

procédé valorisable. Une étude de faisabilité peut alors être enclenchée, c'est-à-dire que les experts de la SVU examinent si l'avancée proposée par le chercheur possède un potentiel de commercialisation. Une fois cette étude menée, plusieurs options sont disponibles pour le chercheur qui continuera d'être conseillé par la SVU. C'est cette dernière qui « détermine la forme de transfert la mieux adaptée (licence, cession, option, transfert de connaissances ou de matériel ou création d'entreprises dérivées) pour une technologie protégée et prête à être exploitée sous la forme d'un nouveau produit, procédé ou service⁶⁸. C'est avant tout l'activité de transfert technologique et des connaissances qui y sont associées qui détermine la fonction d'une société de valorisation.

Sur cette base, il importe donc de savoir comment se conçoivent les partenariats qui se nouent entre les universités et les entreprises ou, plus exactement, entre certains professeurs (et chercheurs) qui, au fil de leurs recherches, vont contracter diverses obligations en matière de transfert des connaissances utiles à l'innovation technologique, certes, mais également pour répondre aux « besoins des entreprises », selon la formule consacrée.

Avant d'en venir à l'analyse des conceptions que s'en font leurs instigateurs, professeurs ou chercheurs universitaires, il paraît opportun d'exposer dans le chapitre suivant les méthodes mises en œuvre afin de collecter et d'analyser les informations requises pour les mettre au jour.

⁶⁸ UNIVALOR, Page officielle, *Nos services de transferts technologiques*. [En ligne] : <http://www.univalor.ca/nos-services-de-transferts-technologiques#block-system-main>. Consulté le 3 mars 2013.

CHAPITRE 3

L'ANALYSE INDUCTIVE GÉNÉRALE : UNE MÉTHODE QUALITATIVE

Le rôle du chercheur ne serait pas d'offrir des solutions prêtes à l'emploi, mais de poser les questions qui entraîneraient une négociation des valeurs et de la représentation des problèmes politiques.

Carlos Milani, Les organisations internationales et les liens entre la recherche en sciences sociales et les politiques publiques

Sur la base du chapitre précédent, décrivant les mutations de la recherche universitaire, le présent mémoire, on l'a dit, cherche à étudier la valorisation de la connaissance en vigueur à l'université et ses répercussions. En d'autres termes, l'analyse s'emploiera ici à exhiber les inflexions du financement privé sur la recherche mise de l'avant à l'université. En bref, il s'agit ici d'exhiber la conception de la recherche universitaire des professeurs associés à la recherche en partenariat. Afin d'y parvenir, ce chapitre méthodologique décrit les diverses méthodes qui ont été mobilisées pour la réalisation du terrain d'observation, la construction des données ainsi que pour leur analyse.

3.1 UNE RECHERCHE QUALITATIVE

La recherche qualitative se révèle ici opportune du fait que peu d'études ont été conduites sur le sujet. Dans ces conditions, il est requis d'entreprendre une enquête de terrain afin de connaître la conception que se font les chercheurs de cette nouvelle inflexion dans la recherche universitaire. Dans l'esprit de l'enquête de terrain en

anthropologie, l'étude a été directement conduite auprès de chercheurs concernés afin de savoir comment ils perçoivent, dans leurs propres termes, les tenants et aboutissants de la recherche en partenariat. Les études qualitatives qui se présentent « sous forme de mots plutôt que de chiffres⁶⁹ », on le sait, permettent « des descriptions et des explications riches et solidement fondées de processus ancrés dans un contexte local [...] et sont davantage susceptibles de mener à d'heureuses trouvailles⁷⁰ ». Cette méthode est donc toute désignée pour la compréhension des partenariats de recherche universités - entreprises.

3.2 CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES À L'ÉLABORATION DU TERRAIN D'OBSERVATION

L'enquête, sur un terrain aussi sensible que le financement de la recherche scientifique, requiert un coup de sonde préalable afin de connaître sur le vif les enjeux auxquels sont sujets les chercheurs, la manière d'aborder ces derniers afin de pouvoir les saisir dans leurs propres termes et selon les règles tacites en vigueur dans les instances de la recherche universitaire. Il était donc de mise d'entreprendre une étude exploratoire composée d'une revue de presse, d'un survol des publications institutionnelles et de la consultation de personnes susceptibles d'apporter les informations utiles.

L'exercice s'est révélé propice et fécond, à la fois pour déterminer les chercheurs ciblés par l'enquête et pour élaborer le schéma de l'entrevue devant être réalisée en leur compagnie.

⁶⁹ Michael A. Huberman et Matthew B. Miles, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, Éditions de Boeck, 2003, p. 11.

⁷⁰ *Idem.*

3.2.1 LA PRÉPARATION AU TERRAIN D'OBSERVATION OU L'ÉTAPE « PRÉ-TERRAIN »

La presse reste assez muette sur le financement de la recherche universitaire en partenariat avec le secteur privé. La revue des écrits journalistiques, mince, s'est donc élargie aux publications officielles des universités, principalement celles accessibles sur leurs sites Web. Sur cette base est apparu le rôle central que jouent les bureaux de liaison entreprises - universités (BLEU) et les sociétés de valorisation universitaire (SVU). Des rendez-vous ont été pris avec deux de leurs responsables afin d'avoir un aperçu des recherches bénéficiant d'un financement privé en leur sein et faisant ainsi l'objet de la valorisation voulue par l'institution.

Ces rendez-vous ont été d'un précieux secours pour comprendre les enjeux spécifiques de la recherche universitaire financée par des sources privées. En effet, leur expertise en matière de valorisation universitaire a permis de dresser exactement l'état des lieux. Divers sujets ont été abordés au cours de ces entretiens comme, par exemple, connaître les acteurs en présence, les relations contractuelles qui les unissent ainsi que leurs rôles respectifs dans le fonctionnement pratique de la recherche universitaire impliquant un partenaire privé. L'occasion a été également saisie pour discuter des répercussions du financement pour les étudiants mêlés à cette formule de financement de la recherche. Sur l'élan, la question de la propriété intellectuelle a été soulevée afin de savoir si celle-ci représente un casse-tête pour l'université et pour ses partenaires. Sur cette base, il a été décidé de tenir compte de cette dimension dans la formulation du schéma d'entrevue. À la lumière de ces premières informations, il a paru requis de conduire des entrevues auprès des chercheurs pointés par les responsables de la recherche universitaire.

L'entretien sociologique de nature qualitative s'est révélé à cet effet la méthode parfaite pour pouvoir saisir en acte la conception que se font les professeurs mêlés à la recherche en partenariat.

3.2.2 L'ENTREVUE SEMI-DIRIGÉE

L'entrevue semi-dirigée se révèle à nos yeux la méthode de collecte par excellence afin de pouvoir saisir la conception que se font les professeurs des partenariats de recherche dans lesquels ils s'inscrivent. En effet, cette méthode est utile « [...] chaque fois que l'on cherche à appréhender et à rendre compte de systèmes de valeurs, de normes, de représentations, de symboles [...] »⁷¹ » et a comme objectif de « [...] provoquer les productions verbales des individus de façon qu'elles puissent constituer autant d'informations symptomatiques⁷² ». Elle consiste en une entrevue entre un chercheur et un ou plusieurs participants dont le contenu est préservé sur un support matériel permettant une utilisation ultérieure. Aussi, elle permet au participant de choisir sous quel angle il répondra à une question, et au chercheur de creuser davantage avec des relances préalablement préparées ou non tout en restant sur le thème de l'entretien. L'entrevue semi-dirigée permet au chercheur d'obtenir de l'information de première main, c'est-à-dire obtenue directement auprès de la source. Elle permet d'obtenir la perception d'un acteur informé sur les dimensions importantes de son objet d'étude et donne accès à l'expérience vécue, ce qui permet une compréhension approfondie du sujet de recherche. Finalement, c'est aussi l'occasion pour certaines personnes de prendre la parole et de s'exprimer librement sur un sujet qui leur tient à cœur tel que ce fut le cas ici.

⁷¹ André D. Robert et Annick Bouillague, *L'analyse de contenu*, coll. Que sais-je?, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 106.

⁷² *Idem.*

Il est donc apparu opportun de rencontrer en « face à face » les maîtres d'œuvre de ces recherches conduites en partenariat avec le secteur privé. Ils ont été ciblés à la lumière des qualités recherchées pour pouvoir connaître les tenants et aboutissants de ces vastes partenariats à l'œuvre dans différents campus universitaires. Les participants ont accepté de se prêter à l'exercice dans le but, de leur propre aveu, de faire connaître leur démarche académique aux autres par-delà les préjugés véhiculés à leur endroit dans l'espace public et universitaire.

3.2.3 LE SCHÉMA D'ENTREVUE

Afin de pouvoir saisir en acte la conception de nos interlocuteurs sur la recherche en partenariat, un schéma d'entrevue a été soigneusement élaboré afin d'aborder les thèmes suivants : l'organisation d'un partenariat de recherche université - entreprise, l'expérience du professeur en partenariat et les missions traditionnelles de l'université (enseignement et formation, recherche, services à la collectivité) en contexte de partenariat de recherche. Après un bref préambule, destiné à mettre en contexte l'enquête et les raisons de l'entrevue, le schéma d'entrevue a été conçu sous trois rubriques différentes : les motivations qui ont présidé à la mise sur pied de l'entreprise, l'orchestration du partenariat et l'expérience pratique connue par les chercheurs qui ont bien voulu collaborer à l'enquête. L'étape de la mise en contexte consistait ici à mettre les interlocuteurs au fait, mais s'ouvrait à la description rapide de leurs carrières universitaires et aux circonstances, directes ou indirectes, qui les ont menés à conduire leurs recherches de concert avec une ou des entreprises. Sur la lancée, des questions étaient posées afin de connaître l'expérience pratique de cette formule de financement privé : s'est-elle bien déroulée? Qui était impliqué? Comment s'est-elle amorcée? Quels

sont les modes de financement? Quels rôles étaient dévolus aux étudiants? Quelles étaient les relations avec le département et le partenaire privé? La participation à ce type de partenariat a-t-elle un impact sur la charge d'enseignement du professeur? Enfin, en dernier lieu, l'entrevue s'axait sur la conception que se font nos interlocuteurs de la recherche en partenariat au sujet de la liberté académique, de l'autonomie allouée pour publier les résultats de la recherche, de la formation des étudiants et de leurs visions du rôle des universités au Québec et ailleurs dans ce contexte.

3.2.4 CONSTRUCTION DU CORPUS : UNE DESCRIPTION DE LA POPULATION ÉTUDIÉE

Être professeur d'une université québécoise et œuvrer ou avoir œuvré de concert avec un partenaire privé à au moins une occasion faisait office de conditions primordiales pour choisir les candidats susceptibles de collaborer à l'enquête. Afin d'avoir une vue globale, il a paru judicieux de cibler des chercheurs évoluant dans différentes disciplines et sur différents campus universitaires au Québec. Sur cette base, les qualités reconnues à nos interlocuteurs, six entrevues qualitatives ont été réalisées avec des professeurs universitaires québécois.

Les entretiens ont été réalisés auprès de chercheurs évoluant autant dans des universités en région que des collègues œuvrant dans des universités situées dans des grands centres urbains. Ils devaient également bénéficier d'une assez longue expérience de la recherche en partenariat sans que l'on considère véritablement leur statut respectif, agrégé ou titulaire, etc.

3.2.5 LE REPÉRAGE ET LA RÉALISATION DES ENTREVUES

En somme, l'exercice avait pour but de trouver des informateurs clés, au sens qu'a ce terme en anthropologie, des sujets qui « par leur position, leurs actions, leurs responsabilités, ont une bonne connaissance⁷³ » de ce que l'on cherche à connaître du sujet.

Faute d'être présenté aux candidats potentiels par le truchement des membres des bureaux de liaison entreprises - universités ou des sociétés de valorisation, il a paru indispensable de contacter de notre propre chef les chercheurs susceptibles d'accorder une entrevue. Ils ont été d'abord repérés grâce au registre en ligne des chaires de recherches du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) également soutenues par des partenaires privés. Sur cette base, les candidats à l'entrevue ont été ensuite choisis à la lumière des institutions dans lesquelles ils évoluent et le nombre d'années de service sous l'égide d'un partenariat avec le secteur privé. Les informations requises ont été repérées sur les sites Web des institutions et, dans la foulée, les candidats ont été rejoints par courriel. Le message envoyé renfermait une description précise de l'enquête et des modalités de la collaboration demandée. Bref, les courriels étaient destinés à expliciter l'objet de l'enquête, les motivations à la conduire et la pertinence d'y collaborer avec, à la clé, les garanties de confidentialité et les engagements éthiques requis.

Conscient de la difficulté de notre entreprise, il était primordial de montrer patte blanche et d'insister sur notre impartialité quant à la question des partenariats avec le

⁷³ Institut national de santé publique, *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés*, p. 1. [En ligne] : http://www.crpssc.qc.ca/Guide_entretien_version_WEB.pdf. Consulté le 6 septembre 2014.

privé. Sur les trente candidats ciblés, seuls six d'entre eux ont bien voulu accorder une entrevue. L'intérêt mitigé et/ou le manque de temps expliquent leur refus.

Afin de les mener à bien et de concilier les impératifs temporels et budgétaires, il a été décidé, avec l'accord des participants, de réaliser les entrevues par visioconférence. Un logiciel de téléphonie numérique par Internet, combiné à une extension gratuite d'enregistrement des conversations, disponible en libre accès (*gratuitiel*) sur le Web a permis de réaliser cette opération presque sans encombre⁷⁴. La simplicité de l'installation dudit logiciel téléphonique, y compris pour un néophyte en informatique, permet de l'utiliser sans être le moindrement versé dans le domaine. Les circonstances ont voulu que les candidats à l'entrevue paraissent bien connaître ce mode de communication et le maîtrisent sans trop de difficultés.

Ce moyen technique a pour avantage de diminuer les frais de déplacement et permet de déterminer le moment et le lieu de l'entrevue sous le signe de la flexibilité et de la commodité. Le rappel de l'heure et de la date du rendez-vous est préalablement fixé par messagerie électronique et permet aux interlocuteurs de choisir, indépendamment l'un de l'autre, le lieu et le moment qu'ils jugent propices à la réalisation de l'entrevue. Dans le cas présent, cinq professeurs sur six ont décidé de tenir l'entretien au bureau, à l'université, tandis qu'un seul a préféré répondre aux questions dans le confort de sa demeure. L'entrevue s'est enclenchée après que les candidats eurent lu et entériné le formulaire de consentement destiné à décrire les garanties offertes en termes de

⁷⁴ Cette méthode est en proie aux aléas de la connexion Internet des interlocuteurs, il n'est donc pas impossible que des coupures surviennent. Dans notre cas, cet état de choses n'a pas eu d'incidence sur le déroulement ou la qualité des entretiens.

confidentialité. L’entrevue a été enregistrée et ensuite utilisée aux seules fins de l’analyse.

Le portrait des six chercheurs qui ont bien voulu collaborer à notre enquête se conçoit de la façon suivante : deux professeurs évoluent dans une université montréalaise, trois en Abitibi-Témiscamingue, et un autre à l’Université de Sherbrooke.

Le tableau qui suit fournit le portrait des professeurs qui ont bien voulu collaborer à l’enquête conduite dans ce mémoire en accordant l’entrevue sollicitée :

TABLEAU 3
DÉTAILS SUR LES ENTREVUES MENÉES

INSTITUTION UNIVERSITAIRE	DISCIPLINE DE RECHERCHE	LOCALITE
ÉTS	GENIE ELECTRIQUE	MONTREAL
UQAT	BIOLOGIE	ROUYN-NORANDA
UDEM	BIOLOGIE	MONTREAL
UQAT	AMENAGEMENT FORESTIER	ROUYN-NORANDA
UQAT	GENIE DES MINES	ROUYN-NORANDA
UDES	PHARMACOLOGIE	SHERBROOKE

3.2.6 LE DÉROULEMENT DES ENTREVUES

Les entrevues se sont généralement déroulées sans encombre et ont été riches en informations. Une seule ne s’est pas conformée à nos attentes. En effet, cinq professeurs sur six ont saisi l’opportunité que leur offrait l’entrevue pour expliquer les conditions dans lesquelles ils exercent leur travail, pour exprimer leurs opinions sur différents enjeux

touchant aux partenariats et pour réfléchir de manière générale sur l'université contemporaine. Un seul professeur, pourtant enclin à accorder l'entrevue, s'est montré irrité par les questions posées et s'est borné à y répondre de manière brève et laconique. L'entrevue a duré à peine 45 minutes. Selon toute vraisemblance, ce professeur, œuvrant en pharmacologie, domaine particulièrement sensible en matière de partenariat, aurait préféré des questions moins générales, plus précises et en phase avec son domaine. Il semble que le professeur ait offert sa collaboration par obligation liée à sa fonction. Nonobstant ce cas, une professeure a souhaité connaître les questions au préalable afin d'être au fait et, selon nous, dans l'intention d'éviter les mauvaises surprises ou la révélation d'informations confidentielles conformément aux clauses contractuelles avec ses partenaires.

En ce qui concerne la dimension pratique des entrevues, la méthode par téléphonie Internet s'est révélée extrêmement efficace. Évidemment, sans pouvoir se substituer complètement à une rencontre sur place, la visioconférence a permis de réaliser des entrevues de qualité sans compromettre la rigueur des échanges. Quelques interruptions dues à des erreurs techniques ont toutefois nui au déroulement de certains entretiens sans qu'il ait fallu les interrompre. Les ratés informatiques, inévitables, n'ont toutefois pas gêné les échanges avec les interlocuteurs, eux-mêmes rompus à ce mode de communication.

3.2.7 LE POINT DE SATURATION

La conduite des entrevues s'est interrompue après avoir atteint le point de saturation. La notion, on le sait, conçue par Daniel Bertaux, désigne le moment où la représentation que se fait le chercheur de l'objet qu'il cherche se stabilise du fait que les entretiens

suiuants ne font que la conforter et l'enrichir de « variantes de détails⁷⁵ ». Sous ce chef, le nombre d'entrevues s'est établi en fonction de la diversité des points de vue représentés, le temps et les ressources disponibles ainsi que la saturation de l'information⁷⁶ recueillie de la bouche des interlocuteurs.

3.3 LE TRAITEMENT DES DONNÉES

3.3.1 LA CONSTRUCTION DES DONNÉES

Les entrevues ont été retranscrites sous la forme de verbatim afin de standardiser les bandes audio en format texte. Le verbatim, on le sait, correspond à la retranscription écrite d'une bande audio en identifiant clairement le contexte de production de l'entretien ainsi que les questions et les réponses, et en insérant un marqueur de temps afin de pouvoir aisément les repérer dans le texte.

Il convient à cette fin d'être scrupuleux en transcrivant intégralement les propos du répondant afin de ne pas altérer ses propos et de pouvoir accéder à l'information nécessaire à l'analyse. Toutefois, pour la commodité, il a été décidé de ne pas inclure les répétitions et certains « tics de langage » susceptibles de parasiter les informations que recèlent les propos tenus dans le cadre des entrevues.

La retranscription des entrevues se révèle l'étape qui offre l'opportunité d'effectuer un premier retour sur les entrevues et d'amorcer un rapprochement informel susceptible de

⁷⁵ Daniel Bertaux et Isabelle Bertaux-Wiame, *Une enquête sur la boulangerie artisanale par l'approche biographique*, Paris, CNRS, rapport final, vol. I, Paris, 1980, p. 208. [En ligne] : www.daniel-bertraux.com/textes/bertrauxboulangerievol-i.pdf. Consulté le 8 février 2015.

⁷⁶ Institut national de santé publique, « *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés* », p. 2. [En ligne] : http://www.crpspc.qc.ca/Guide_entretien_version_WEB.pdf. Consulté le 6 septembre 2014.

jeter des ponts utiles pour « [...] chercher ne fût-ce qu'une esquisse de système, dans la mise en relation des entretiens entre eux⁷⁷ ». L'exercice est également propice pour écouter et relire à répétition et, ce faisant, s'imprégner du contenu des entrevues préalablement à l'analyse.

3.3.2 LA PERSPECTIVE ANALYTIQUE MISE DE L'AVANT : L'ANALYSE INDUCTIVE GÉNÉRALE

Les entrevues, soigneusement retranscrites, ont sur l'élan fait l'objet de l'analyse conçue dans la perspective de *l'analyse inductive générale* comme méthode « permettant d'explicitier le ou les sens qui y sont contenus et/ou les manières dont ils parviennent à faire effet de sens⁷⁸ ».

Certes, l'analyse qualitative recèle diverses méthodes telles que l'analyse de discours, la théorie ancrée ou encore la phénoménologie, mais en l'occurrence il a été décidé d'opter pour une démarche générale d'analyse inductive du fait que l'étude exposée ici est de nature exploratoire⁷⁹. L'analyse inductive générale se révèle particulièrement propice du fait qu'elle : « 1) condense des données brutes, variées et nombreuses dans un format résumé, 2) établit des liens entre les objectifs de la recherche et les catégories découlant des données brutes, 3) permet de développer un cadre de référence ou un modèle à partir des nouvelles catégories émergentes⁸⁰ ». Elle se révèle donc ouverte à la « réforme des théories, hypothèses ou intuitions à la lumière de l'expérience et de

⁷⁷ André D. Robert et Annick Bouillaguet, *op. cit.*, p.107.

⁷⁸ Alex Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Collin, 2009, p. 62.

⁷⁹ Mireille Blais et Stéphane Martineau, « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n° 2, 2006, p. 4.

⁸⁰ *Idem.*

l'analyse⁸¹ », et oblige le « chercheur à procéder par généralisation et non par vérification »⁸².

3.3.3 L'ANALYSE DES DONNÉES

Sur le plan proprement opératoire, l'analyse se conçoit selon les principes énoncés par Huberman et Miles : 1) condenser les données (réduction, codage), 2) présenter les données, et 3) formuler et vérifier les conclusions⁸³. Afin d'accélérer le processus de codage comme il est de rigueur lorsque les données sont nombreuses⁸⁴, l'analyse a été conduite au moyen du logiciel d'analyse qualitative Atlas.Ti. Sur cette base, un premier codage (ou une pré-analyse) a été opéré afin de se familiariser avec l'information contenue dans les verbatim et d'y opérer une première segmentation en lien avec l'objet à connaître. Sur la lancée, les segments de textes ont été étiquetés dans l'intention de créer une première série de catégories. Cette opération est requise pour repérer les différents segments du texte capables d'exprimer une idée spécifique (les unités de sens composant le discours). Il convient ensuite de classer ces unités de manière systématique dans des catégories mutuellement exclusives. Ces catégories sont ensuite accolées à des étiquettes visant à en expliciter le contenu. Suite à ces opérations, il convient d'éliminer ou de fusionner les catégories redondantes et de raffiner du même coup les catégories afin de créer au besoin des sous-catégories. Dans la foulée, l'organisation des catégories entre elles permet d'engendrer un arbre conceptuel. Cet arbre illustrera les continuités et les

⁸¹ *Idem.*

⁸² *Ibid.*, p. 5.

⁸³ Joséphine Mukamurera, France Lacourse et Yves Couturier, « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n° 1, 2006, p. 111.

⁸⁴ Mireille Blais et Stéphane Martineau, « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *op. cit.*, p. 8.

ruptures entre les entretiens tout en mettant en lumière la configuration des rapports sociaux constituant notre terrain d'observation. De cette manière, il pouvait être dressé un portrait clair de l'objet de l'analyse qu'est la perception des transformations dans la recherche universitaire par les professeurs œuvrant en partenariat avec un partenaire privé.

En bref, l'analyse a pour objet la conception que se font de leurs activités les professeurs engagés dans des partenariats. Elle cherche plus exactement à mettre au jour la rationalité en vertu de laquelle elle prend corps. À cette fin, on le verra, l'analyse s'orchestre à la lumière de la distinction proposée par Jürgen Habermas dans *La science et la technique comme « idéologie »*, ouvrage pertinent s'il en est ici, entre *rationalité instrumentale* et *rationalité expressive* dite communicationnelle. Dans ce livre, la rationalité instrumentale correspond à une activité essentiellement axée sur la congruence des moyens par rapport à une fin. Selon notre auteur, elle « réalise des objectifs définis dans des conditions données et met en œuvre des moyens qui sont adéquats ou inadéquats par rapport aux critères d'un contrôle efficace par la réalité⁸⁵ » susceptible d'engendrer des *règles techniques*. La rationalité expressive, par contraste, concorde avec l'activité médiatisée par des symboles et des valeurs. Celle-ci « se conforme à des normes en vigueur qui définissent des attentes de comportements réciproques et doivent être nécessairement comprises et reconnues par deux sujets agissants au moins⁸⁶ ». Selon Habermas, l'activité instrumentale est principalement destinée à combler des besoins tandis que l'activité expressive permet de manifester les qualités personnelles des

⁸⁵ Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1973, p. 22.

⁸⁶ *Idem.*

individus et leur sentiment d'appartenance à un ensemble qui peut prendre la forme de la communauté ou de la société⁸⁷. Elle donne corps en société à ce que notre auteur appelle le *cadre institutionnel* dans lequel « l'activité rationnelle par rapport à une fin se tient à l'intérieur des limites de l'efficacité légitimante des traditions culturelles formées par les valeurs et les normes en vigueur⁸⁸ ».

Sous cette perspective, l'analyse cherchera à savoir si les activités décrites par nos interlocuteurs, professeurs responsables de partenariats de recherche, se conçoivent en termes de *valeurs*, associables aux normes, pour ne pas dire aux « missions humboldtiennes » qui ont donné son lustre à l'université depuis sa création, ou, inversement, à des règles techniques amalgamées à des moyens et déterminées par une fin. L'analyse s'emploiera à débusquer dans les propos tenus par nos participants sur leurs activités d'enseignement et de recherche les inflexions expressive et/ou instrumentale à l'œuvre dans la conception qu'ils en ont quand ils sont priés de rendre compte de leur expérience de la recherche conduite en partenariat.

⁸⁷ Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998, p. 78.

⁸⁸ Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, *op. cit.*, p. 27.

CHAPITRE 4

ENTRE RATIONALITÉ INSTRUMENTALE ET MÉDIATION SYMBOLIQUE : LA CONCEPTION DES PROFESSEURS UNIVERSITAIRES ENGAGÉS DANS LA RECHERCHE PARTENARIALE

L'analyse, on vient de le souligner, prend pour objet les conceptions que se font les professeurs et chercheurs des transformations, pour ne pas dire des mutations de l'université induites par la recherche partenariale à laquelle ils sont directement associés dans leur établissement respectif. Afin de s'établir sous le signe de la rigueur, elle sera conduite sous l'angle des missions amalgamées depuis toujours à l'université et qui ont été énumérées dans les premiers chapitres du mémoire.

4.1 LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE À L'ÈRE DES PARTENARIATS

Il appert, à la lumière du premier chapitre, que la recherche universitaire engendre des savoirs, scientifiques ou autres, en constante mutation sous le coup de leur production et de leur transmission qui, de fil en aiguille, contribuent à les renouveler. Force est de constater que, de nos jours, la tendance est de formuler des connaissances « utiles » du fait qu'elles peuvent avoir des retombées pratiques et immédiates. La recherche partenariale représente dans ce contexte une mine d'or puisqu'elle peut faire office de levier économique ou avoir des répercussions politiques jugées bénéfiques à tort ou à raison. L'analyse qui suit cherche à exhiber cette nouvelle configuration de la recherche, menée en partenariat, afin de pouvoir mettre au jour les conceptions que s'en font ses propres artisans : les professeurs et chercheurs universitaires qui prennent à leur charge des recherches commandées ou soutenues par des entreprises privées.

4.1.1 L'EFFET DE LEVIER DE LA RECHERCHE PARTENARIALE

Si les recherches conduites dans les murs des universités ont depuis toujours un pouvoir d'inflexion et ont largement contribué à leur rayonnement, penser que les développements de la science et la technologie doivent paver la voie à « l'économie et la société de demain » prend valeur normative depuis le début des années 1960 et aboutit plus récemment à l'économie du savoir en vigueur de nos jours. La recherche partenariale se conçoit dans ces conditions en termes d'« opportunités d'affaires » dans l'esprit des dirigeants universitaires comme des professeurs qui y voient une façon d'avoir les coudées franches pour développer leur domaine et le faire retentir sur la place publique.

Moi ce que ça permet de faire, c'est de maintenir des liens étroits avec ceux qui ont le problème. Nous, comme je te disais, on cherche des solutions aux problèmes de groupes et d'industrielles donc, nous, ça nous permet d'avoir des liens qui sont tissés serrés. Ensuite, après, c'est certain que ces liens-là, tissés serrés, ils me reviennent sous la forme d'un projet, d'un autre projet pour un autre étudiant. Tout ça, c'est d'alimenter le circuit, activer les liens de confiance avec les partenaires. Ça amène aussi du financement complémentaire. Si je vais me chercher du financement au FRQNT par le biais d'une bourse BMP, si j'avais réussi à aller me chercher des fonds dans ma chaire industrielle par exemple j'ai des fonds pour payer des étudiants. Tout à coup, il arrive une nouvelle source, ces fonds-là sont dégagés et je peux les investir sur autre chose. Pour moi ça dégage des fonds pour pouvoir faire plus⁸⁹.

Sur le coup, on le constate, la recherche partenariale doit représenter des « avantages », procurer des bénéfices, de sorte qu'elle se conçoit comme une espèce de marchandise devant être vendue à son juste prix aux dirigeants et aux collègues de l'institution, certes, mais également aux partenaires éventuellement collaborateurs. En effet, la recherche est alors forcément limitée à sa valeur pratique, et il importe à ses artisans de la faire miroiter sous ce jour : faute éventuellement de marquer des avancées

⁸⁹ Afin de protéger l'anonymat des professeurs qui ont bien voulu collaborer à l'étude et selon les garanties fournies à ce sujet, sauf exception, aucune citation apparaissant dans l'analyse des entrevues ne sera identifiée.

théoriques, la recherche en partenariat aura des retombées positives sur l'embauche des étudiants et sur la bonne réputation des entreprises partenaires de sorte que, tout compte fait, le jeu en vaut la chandelle.

C'est de la recherche, on cherche, mais on ne trouve pas toujours. Il y a beaucoup plus de risques avec l'université. C'est pour ça que moi j'essaie de me vendre beaucoup plus sur la formation des étudiants que sur les résultats parce qu'on ne peut pas garantir de résultats. S'ils voulaient des résultats, il y a des consultants, ce serait déjà fait. Dans les contrats, c'est écrit explicitement qu'on ne garantit pas de résultats. C'est pour ça que moi, de dire qu'on fait affaire avec l'université pour avoir du « cheap labor »... si c'était le cas, ce ne serait pas de la recherche. Moi ce que je fais ça se publie, c'est de l'innovation. Il n'y a pas de résultats garantis et je mets l'accent sur la formation.

Du moment que les entreprises doivent être certifiées au niveau écologique et que les exigences plus importantes au niveau de l'environnement... qu'ils se rendent compte que de faire des recherches sur l'impact de leurs pratiques sur la faune, c'est pour eux, parce qu'ils peuvent mettre ça en valeur.

Les avantages de la recherche prennent la couleur de la rentabilité ou du retour sur l'investissement qui s'impose sur le mode de l'évidence. Les arguments de cette nature font florès dans l'esprit des partenaires privés qui voient immédiatement leur intérêt à collaborer avec un centre de recherche universitaire. La vision se manifeste largement en région puisque, en toute bonne foi, les chercheurs qui évoluent sur les campus périphériques aux grands centres urbains sont enclins à vouloir développer au besoin les industries locales du fait que cela aura un *effet domino* sur la prospérité de leur propre localité. Les professeurs responsables de la recherche partenariale argumentent à cet égard que, ce faisant, ils mettent l'épaule à la roue du développement régional.

Je comprends quand même la crainte des gens, bon, Université inc., c'est l'entreprise qui décide les priorités. Mais c'est plus dans notre cas, il y a beaucoup de... tu sais, c'est la base de l'économie, ici, les mines, les entreprises forestières alors je trouve ça normal que ces entreprises-là investissent une part de leur profit, quand ils en font, en recherche et développement et en plus que ça se fasse en plus en région avec des gens en région, ou même d'ailleurs qui viennent faire leurs travaux ici. Je pense que c'est une bonne implication de l'entreprise. En autant qu'on soit dans un domaine qui est pertinent pour ces entreprises-là, ils nous font assez confiance sur les projets. C'est à

nous de vendre que c'est pertinent pour eux. Ça peut arriver. Ce n'est pas toujours le cas. Quand ça arrive, si on embarque, c'est parce qu'on est capable de lier leurs problèmes ou leurs questions à quelque chose qu'on voulait faire de toute façon, sinon ça ne vaut pas la peine d'embarquer.

Se portant volontaires à cette fin, les professeurs associés à la recherche partenariale prennent le visage de « représentant de commerce » selon une expression sans doute exagérée, mais qui, dans leur esprit, a valeur d'injonction à laquelle il est difficile de se soustraire. L'expérience revêt toutefois des aspects jugés positifs et, pour eux, conclure un partenariat marque d'un signe favorable leur renommée.

Ça nous sort de notre zone de confort (rires). Un chercheur est pas habitué d'aller convaincre. On devient quasiment des représentants parce qu'il faut vendre notre salade. C'est ça qui est le plus difficile, qui est le plus exigeant c'est d'être capable d'être crédible... piler sur notre orgueil pour aller quêter, il faut quêter de l'argent on n'a pas le choix. Si on veut avancer et si on veut avoir du financement pour faire de la recherche il faut cogner à des portes. C'est souvent l'élément qui nous dérange. Moi la première je ne suis pas vendeuse pour cinq sous, je ne suis vraiment pas bonne pour vendre quoi que ce soit. Mais le fait d'avoir un bagage derrière moi et la confiance des industriels, ben même si ce n'est pas mes actuels partenaires ça se parle beaucoup dans le secteur que je fais beaucoup de recherche avec l'industrie et en général l'industrie est très contente des retombées. Donc c'est de bouche à oreille et ma confiance s'est installée, mais c'est sûr que ça m'a sortie de ma zone de confort beaucoup beaucoup au départ. Je ne me sentais pas bien là-dedans, ce n'est pas moi ça, aller vendre des affaires. Avec le temps tu te développes une certaine confiance, on devient convaincant avec les années, je peux te dire ça, on devient très convaincant.

Dans ce genre d'entreprise, une fois lancé, il faut garder le cap et remplir les promesses faites en exhibant les répercussions positives des résultats de recherche produits dans le cadre de la collaboration expresse avec le secteur privé, lequel est enclin à vouloir leur donner la couleur de la rentabilité.

Là c'est difficile de les convaincre d'embarquer pour un prochain cinq ans alors qu'on n'a pas encore fini le premier. Donc, faut beaucoup miser sur les résultats, les livrables. Tout ce qu'on a fait pendant les trois premières années pour leur démontrer que ça vaut la peine encore de supporter la recherche.

À cette fin, il faut jouer d'astuces et user d'atouts pour développer les stratégies requises : les résultats éventuels de la recherche doivent être exposés en termes de « possibilités d'application » et de retombées techniques propices et cela en marge des développements fondamentaux de la théorie. À ce sujet, un professeur, contrairement à son collègue enclin à mettre l'accent sur la formation des étudiants, éventuellement employés par les entreprises partenaires, se fait fort de mobiliser dans ses recherches une « méthodologie hybride », mixte de théories et de connaissances pratiques, susceptible de démontrer que les résultats de la recherche contribueront rapidement à leur donner la marge de manœuvre dont elles ont besoin pour réussir en étant au diapason du développement technologique. Elles y parviendront de surcroît à un coût modique du fait que l'université met à leur disposition les installations nécessaires.

À ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de chercheurs qui vont couvrir tant le fondamental que l'appliqué en faisant beaucoup d'essais avec des animaux. C'est ça notre force à nous à la Faculté de médecine vétérinaire : on est équipé avec des animaleries où on peut faire des infections expérimentales et tester nos modèles, tester nos processus de vaccins, tester nos différentes alternatives aux antibiotiques. Donc ça, un industriel, ça vient le chercher puisqu'on lui fait la preuve du concept que ça va marcher. On valorise notre fondamental en mettant en place des outils très appliqués.

La recherche fondamentale se mue ici en des traits proprement techniques et par conséquent c'est l'application pratique qui lui donne sa vigueur en reléguant à sa marge les chercheurs désireux de contribuer au pur développement de la théorie.

Ça se bâtit sur de la confiance. C'est pas facile au départ. Il faut faire des petits projets, des petites choses à petites échelles pour leur montrer qu'on est capable de faire de l'appliqué. Quand on a leur confiance, ben là c'est plus facile d'aller chercher un peu plus, année après année. On le voit beaucoup dans les demandes de subventions : maintenant, ils demandent beaucoup à ce qu'il y ait 25 % du financement qui provienne de l'industrie. On le voit dans les applications quand on fait les demandes de financement. Donc ça, ça limite les chercheurs qui sont très fondamentaux, qui n'ont pas nécessairement de lien avec l'industrie.

Outre l'apport de la recherche partenariale à la bonne santé financière des établissements, elle contribue à leur rayonnement public et du coup à faire retentir à une large échelle le mérite de la recherche conduite de concert avec l'entreprise privée, bien que paradoxalement elle ne reçoive pas, malgré les apparences, le plein appui des instances départementales ou facultaires.

Non, il n'y a pas grand support par le département. C'est malheureux à dire, mais non, on s'est dépatouillés tout seuls, pis on a trouvé des ressources. Non, il n'y a pas grand support. Par contre, ils sont bien contents de mettre ça dans le rapport annuel.

Les institutions tirent néanmoins prestige de ce genre d'initiatives qui, par ricochet, leur permet d'avoir la cote et, par conséquent, d'acquérir un pouvoir d'attraction pour répondre aux besoins des entreprises et à la demande sociale. Sans qu'il n'y paraisse et sans discussion se forme une « culture de la recherche » immédiatement axée sur la valorisation des résultats pratiques. Elle s'impose progressivement sous leur égide au motif que la recherche scientifique trouve son droit et sa légitimité, y compris dans des établissements régionaux, et leur permet de montrer patte blanche en termes d'imputabilité financière.

Avoir une chaire qui est appuyée à ce niveau-là par une grande compagnie ça ajoute au prestige. Ça nous permet de faire du développement dans ce domaine. Ça nous a permis, il y a quatre ans, d'embaucher un professeur junior qui a ajouté à notre capacité à faire de la recherche. Il n'existe pas de modèle. Chaque chaire est montée de façon ad hoc, et l'appui du département ce n'est pas un appui financier. C'est plus le chercheur qui amène un plus au département et à la faculté que le contraire. C'est un peu le modèle de l'université québécoise, canadienne. Donc on se développe professionnellement en tant que professeur indépendant. On peut faire des associations avec d'autres collègues, on peut monter des projets, mais il n'y a pas d'appuis très forts du côté de nos organisations. Je ne me plains pas, je comprends le système. Peut-être qu'il a des endroits au Canada, aux États-Unis ou ailleurs où la rentabilité d'une université n'est pas un sujet et c'est financé de façon absolue, mais ici on tient compte un peu de la rentabilité de nos universités.

Dit autrement, la recherche appliquée sous forme de partenariat avec le secteur privé permet de recruter de nouveaux professeurs et de remplir les coffres des institutions et, par surcroît, leur permettent d'accroître la population étudiante présente en leur sein et d'attirer vers elles les meilleurs étudiants et étudiantes, peu enclins à vouloir vivre en régions éloignées par exemple. La recherche partenariale vient ainsi améliorer la valeur compétitive de chacun des établissements pour recruter le nombre d'étudiants susceptibles de rehausser le niveau de financement octroyé par l'État ou d'y pallier en période de vaches maigres.

Pour moi ce sont les deux principales... comme je disais tantôt, au niveau « attraction » des étudiants, c'est des choses qui se parlent. Maintenant, au Québec, les gens disent : je voudrais faire de l'environnement minier appliqué, ben l'Abitibi arrive rapidement dans le portrait. Si je ne faisais pas ça, c'est que je n'utiliserais pas une des particularités... du fait que je suis près de l'industrie. Moi je dois miser sur mes forces, moi en 40 minutes je suis sur trois ou quatre sites miniers et là je peux faire des choses que mes collègues à Montréal ou à Québec ne peuvent pas faire. Pour moi c'est de maintenir mon avance grâce à ces relations-là, à ces partenariats-là. Les étudiants, souvent, en entendent parler et souhaitent faire des projets où ils ont des interactions directes avec les gens qui ont le problème, donc les gens du milieu industriel. Donc ça m'aide à attirer des jeunes candidats de haut calibre, de partout au Québec. Ça a plusieurs... le fait de pouvoir avoir ces programmes-là et de la recherche en partenariat, ça me donne plusieurs bénéfices différents, mais globalement c'est bénéfique, c'est sûr.

En somme, la recherche partenariale se fait caution pour bien des professeurs interrogés sur le sujet. Si certains avouent être parfois vus d'un mauvais œil par leurs vis-à-vis et se déclarent victimes d'une injustice plus ou moins flagrante, un fait s'impose à leurs yeux : actuellement, à l'université, peu importe laquelle, les professeurs sont tenus plus que jamais de faire de la recherche parallèlement à leurs activités d'enseignement. Faute de pouvoir bénéficier du financement public nécessaire, ils doivent dans bien des cas se tourner vers le secteur privé et cela sans état d'âme puisque les budgets des organismes subventionnaires ont été réduits à une peau de chagrin. La formule

partenariale représente la porte de sortie et, dans ces conditions, elle vaut sésame pour le développement scientifique et technique auquel ils veulent contribuer en tant que chercheurs universitaires. Si les théories scientifiques sont mises au point aujourd'hui au prix de l'application pratique, ils n'ont pas à se rebiffer outre mesure puisque cela s'impose sans véritable discussion, à l'université comme sur la scène publique.

C'est sûr que si les gens considèrent que du moment où tu reçois une cent du privé pour effectuer ta recherche, tu es en conflit d'intérêts et que ta parole ne vaut plus rien... Là il y a, à mon avis, ça c'est... Moi je dis souvent, si c'est ça, moi je n'ai pas de problème à prendre uniquement de l'argent venant du public pour faire de la recherche. Et changer la façon dont on fait la recherche parce que tous les fonds qui sont disponibles, ou en grande majorité en ingénierie, les fonds qui sont disponibles sont des partenariats un pour un, un dollar du privé pour un dollar du public. C'est comme si tu joues au hockey et que tout à coup on change les règles, pas de problème je vais m'ajuster, mais ne me mettez pas hors-jeu. À un moment donné, donnez-moi les règles et je vais y jouer. Mais là les règles sont celles-là présentement donc moi, si je veux avancer et faire de la recherche je n'ai pas le choix sinon je n'en ferai pas. Si je dis : ok moi je fais de la recherche juste avec de l'argent public, tout ce qu'on a ici tombe. J'aurais peut-être un ou deux étudiants, mais jamais on ne serait capable d'avoir des équipes et de travailler comme on fait là, présentement. C'est que c'est beau les discours... personne n'est contre la vertu, mais d'un autre côté, il faut que ça suive. Je ne peux pas juste dire que, non, moi je ne veux pas avoir de l'argent de l'industrie parce que c'est de l'argent sale et que je veux être totalement indépendant et que je me retourne de l'autre côté et qu'il n'y en a pas d'argent de disponible. Je ne suis pas sûr que le public est mieux servi dans ce temps-là.

4.1.2 LES CONTRAINTES DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE EN RECHERCHE PARTENARIALE

Si, à l'échelle individuelle, les professeurs ne ressentent aucune obligation à endosser la formule partenariale, ils ne peuvent s'empêcher de constater qu'ils y sont contraints dans une certaine mesure à la faveur des politiques des organismes subventionnaires et des ratés du financement public des universités. Dans ce contexte, le seul pouvoir dont ils bénéficient tient à la négociation pour conclure l'entente de partenariat. Ils peuvent dans certains cas faire valoir l'obligation à laquelle ils sont tenus, comme professeurs, de contribuer au progrès de la science, suivant la tradition universitaire, mais cela n'interdit

en rien de vouloir répondre aux impératifs techniques et pratiques sur lesquels butent les entreprises privées.

Le point de départ de toute définition, c'est le côté académique. S'il n'y a pas le côté académique, c'est impossible de monter un projet de cette envergure-là dans un monde académique. Évidemment, la compagnie, quand on fait la définition des objectifs, on parle avec la compagnie puis elle essaie de comprendre ce qui peut découler de positif pour eux à travers le projet de recherche, mais les objectifs sont essentiellement académiques. Finalement on, on essaie de marier l'utilité académique avec les intérêts industriels. Comme je le dis toujours, si les deux côtés ne se comprennent pas mutuellement, ils ne comprennent pas les parties essentielles, cette association est difficile et impossible.

Pour moi, ça, c'est capital. Si quelqu'un ne peut m'assurer ceci [liberté académique] il n'y a pas de collaboration. Ma réponse c'est : absolument, c'est une liberté absolue sur ma carrière académique et personne ne viendra s'immiscer là-dedans, c'est *sine qua non*. C'est ma façon de fonctionner, j'imagine que d'autres collègues font la même chose, mais pour moi, c'est capital de conserver cette liberté.

Sous cette perspective, les professeurs et chercheurs doivent ou peuvent proposer librement des projets de recherche si tant est que ceux-ci recèlent, de manière directe ou indirecte, des retombées positives pour les entreprises qui acceptent de jouer le jeu.

Les partenaires mettent de l'argent dans une chaire de recherche, il y a des thèmes généraux, mais souvent, même, ils nous font confiance sur les thèmes de recherche qu'on mène. On s'est rencontré, mais ils nous ont fait confiance. Par exemple, des projets qui ne sont pas initiés par eux, mais... ils me font confiance sur le fait que c'est pertinent, j'ai à peu près fait le projet de recherche que je voulais en les convainquant que c'était pertinent pour eux.

Si œuvrer en partenariat semble à première vue sans risque, l'expérience relève néanmoins du défi intellectuel quand il s'agit de déterminer les « priorités » de l'entreprise à mettre en œuvre. En effet, conduit avec *des* partenaires, parfois concurrents, le programme de recherches est sujet à des tiraillements, voire des tensions, que doit neutraliser le titulaire d'une chaire de recherche ou le professeur chef du partenariat. Il ne doit pas à cette fin ménager ses efforts pour toujours trouver un terrain d'entente fondé

sur les intérêts économiques en présence sans toutefois sacrifier les impératifs scientifiques et académiques.

Lors de mon premier partenariat, il y avait un partenaire qui s'appelait X, et l'autre Y. Eux avaient des intérêts sur les pratiques thérapeutiques. Donc ça, c'est un des premiers volets dans lequel je travaille, puis ça n'a pas fait plaisir aux autres partenaires parce qu'un des autres partenaires, il mise sur les approches plus naturelles, alternatives aux antibiotiques. Donc là, on avait deux pôles complètement opposés. X et Y veulent qu'on génère des données scientifiques pour ces usages-là, qui sont problématiques sur le terrain parce qu'ils sont utilisés et que ça peut générer soit de l'antibiorésistance ou des résidus. Puis, il y a l'autre côté de la médaille où l'autre partenaire dit : si on travaille là-dessus, on va favoriser ces usages-là et que ce n'est pas ça qu'on veut dans la chaire. Donc, on a eu une grosse discussion à savoir quels sont les intérêts et les objectifs de chacun pour être en mesure d'avoir, de répondre à la demande de tous les partenaires... ça a été assez compliqué. Moi j'ai travaillé sur cet aspect-là des pratiques hors homologation un peu contre mon gré parce que ce n'est pas un domaine qui m'intéresse énormément non plus. Donc, pour répondre à ta question, oui on fait un peu les, pas dire les « guidounes », mais quasiment des fois pour avoir l'argent. Tu plies un peu sur des choses que t'aimes moins... pour avoir un portrait plus global de ce que veulent tes partenaires en fait.

La discussion sur le sujet, on le constate, représente un exercice de haute voltige et se solde parfois par l'imposition des besoins pressants des partenaires sous les traits d'un programme de recherches auquel se soumettent bon gré mal gré les chercheurs au motif de « demeurer pertinents » à l'enseigne de la science et de la technique, évidemment, mais pour être en phase avec les besoins des entreprises exprimés en termes de « demande sociale » auxquels ils peuvent difficilement faire la sourde oreille en raison de leur proximité avec le « milieu ».

Nous autres ce qu'on a fait, c'est qu'on a ramassé les gens de l'industrie, les partenaires avec lesquels on travaille depuis plusieurs années et on leur a demandé : si on veut être pertinents, sur quoi devons-nous travailler pour les sept prochaines années?

Question : C'est vous qui avez demandé ça?

Nous on a créé l'évènement, ce qui a été, disons... une fois qu'ils ont eu déterminé leurs besoins. Ils ont investi l'équivalent d'une dizaine de millions dans un institut de recherche, maintenant cet argent-là on l'utilise pour des chaires industrielles, des chaires RBC, mais tout ça est orienté en fonction de ce qui a été identifié comme étant les

principaux besoins de ces partenaires-là. Évidemment, les problèmes de ces partenaires-là, c'est les problèmes de l'industrie en général hein. On n'est pas tombé à côté de notre chaise, on savait en général c'était quoi, mais eux ils ont pu prioriser, dire : écoute ça c'est vraiment tourné vers l'avenir.

Après, c'est à nous comme chercheur à arriver à faire des propositions, soit des projets, soit des programmes de recherche qui visent à répondre à ces problèmes-là. Ça reste toujours assez « high-level » tu sais... après c'est à nous d'aller dans les détails, en se disant : « OK, cette partie de la problématique là par exemple, Geneviève⁹⁰ est spécialisée là-dedans, on va s'y attaquer avec un projet de tel type, un programme de tel type. L'autre partie, moi je suis plus là-dedans, je vais m'y attaquer via une chaire industrielle... » On fait le tour comme ça. C'est comme ça qu'on établit les besoins.

Les responsables des partenariats, à l'instar de ce professeur cité, se font fort d'affirmer que la formule, œuvrer avec des partenaires privés, n'a pas d'incidence préjudiciable à l'intégrité de la recherche mise en œuvre sous leur tutelle. Ils reconnaissent paradoxalement que les compromis sont de mise. L'élaboration du programme de recherches peut dans certains cas être troquée contre l'obtention d'éventuels contrats de recherche sans que cela pose problème à leurs yeux puisque l'utilité, les retombées pratiques et les applications immédiates font loi dans leur esprit.

Ensuite, c'est notre travail en tant que chercheur de rechercher l'excellence pour notre recherche, mais je ne sens pas que parce qu'on travaille avec le milieu de façon étroite, pour bien connaître sa problématique et orienter nos recherches pour qu'elle soit la plus pertinente possible. Ça ne fait pas nécessairement ou euh... Pour moi y a pas de connexion directe entre ça pis avoir une influence sur comment je vais mener mes travaux. Comment je vais m'y prendre pour atteindre l'objectif. Souvent le partenaire industriel, essentiellement il s'intéresse à l'identification de solutions qui vont ensuite être transférables chez lui. C'est sa préoccupation première. Après, le comment je vais m'y prendre, souvent ça le dépasse. Bah moi je vais dire que je choisirais telle approche pour telle raison, après c'est mon rôle de le convaincre. Mais lui, s'il a confiance il va me dire : vas-y. Après nous on fait notre recherche avec la même méthode que n'importe qui, la méthode scientifique. C'est-à-dire : on a des objectifs, on a des hypothèses, on identifie une méthodologie pour atteindre nos objectifs. Éventuellement on atteint des résultats et on interprète ces résultats et puis, les résultats, ils sont ce qu'ils sont. C'est parce que c'est l'industriel qui a commandité la recherche en partie, parce que souvent ce sont des partenariats avec le public, ce n'est pas parce qu'il a participé que nécessairement ça oriente, à vrai dire, ça n'oriente absolument pas ma façon d'interpréter les résultats.

⁹⁰ Nom fictif.

4.1.3 LES PARTENARIATS ET LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Les besoins des entreprises en matière d'innovation, gouvernés selon les aléas de la compétitivité et de la concurrence, orientent leur soutien à la recherche produite sous le toit des universités. Les chercheurs interrogés sur le sujet ne s'en étonnent pas, ni ne s'en scandalisent au regard de l'état du financement public qui fait que la recherche fondamentale, devenue parent pauvre, doit être aujourd'hui soutenue en partie par des fonds privés. Selon eux, remédier aux ratés du financement de la recherche fondamentale en acceptant de répondre aux besoins des entreprises est de bonne guerre dans le contexte actuel. Il faut se faire une raison à ce propos. En effet, pour un de nos interlocuteurs, les dépenses des gouvernements au chapitre de la R-D (recherche et développement) ont dégringolé et nul redressement ne pointe à l'horizon au Québec comme au Canada. Sous le signe de la fatalité, la recherche scientifique ne peut plus se concevoir sous les traits de la recherche libre composant jadis une des missions dévolues à l'université.

Moi je dis toujours à mes collègues du fondamental : c'est vrai que tu en as pas assez, mais ce n'est pas vrai que j'en ai trop. Ça se résume à ça. Je pense que l'investissement RD, de manière générale le Québec et le Canada, on n'est pas encore des leaders par rapport à notre PIB. Je comprends la crainte de mes collègues, je suis le premier à les supporter dans le fait de dire qu'on a besoin d'investir encore davantage dans la recherche fondamentale, que c'est de la recherche et paye à très long terme. Je n'ai aucun problème avec ça. D'un autre côté, ce n'est pas en m'en enlevant et en la redonnant qu'on va régler le problème.

Il vaut mieux serrer les rangs et se résoudre à penser — à l'échelle des départements, des facultés ou des universités — que la recherche destinée à résoudre des problèmes pratiques ou à répondre à des besoins immédiats doit être conçue positivement. Les établissements y gagnent au change en obtenant les installations et les ressources requises pour entreprendre des recherches à la fine pointe du développement scientifique et technologique. Les effectifs professoraux sont organisés conséquemment en évitant de

compromettre la richesse des enseignements offerts dans chaque établissement. Les étudiants peuvent bénéficier des bourses ou des salaires nécessaires pour mener à bien et réussir leurs programmes d'études et cela dans les délais prescrits par les institutions. L'octroi de fonds privés devient le moyen parfait pour atteindre une fin : les avancées de la connaissance théorique avec à la clé les retombées pratiques utiles à la bonne santé — économique et sociale — des localités où les établissements ont pignon sur rue. Sans prendre la forme d'une injonction, la recherche en partenariat se conçoit positivement dans la tête des professeurs qui ont bien voulu répondre aux questions sur le sujet.

Dans le cas des mines présentement je pense que c'est vraiment l'inverse [de l'austérité budgétaire]. Les industries font tellement de développement qu'ils engagent de nouveaux professeurs, il y a des besoins en recherche. Ils sont vraiment en expansion parce que, c'est ça, il y a des fonds présentement. Même s'ils n'ont pas de premier cycle, le fait que l'université en région fasse de la recherche dans ce domaine-là ce n'est pas un poids pour l'université, bien au contraire. Ça permet de garder en région des fonds de recherche et développement qui, autrement, iraient ailleurs. Peut-être que l'industrie ne le ferait pas si le partenaire n'est pas assez proche du milieu... s'intéresse à des problématiques qui leur sont propres.

Justement, on est en train de faire ça à l'université ici, créer des instituts de recherche en mines et en forêt, rendre les intérêts des professeurs plus généraux vers des plus appliqués. La reddition de compte commence à être plus serrée à savoir, un professeur ça coûte tant en salaire, ça coûte tant en termes de locaux et équipements et les étudiants qu'on loge... on en est rendu là. On commence à compter tout ce que l'on coûte et est-ce que ce que l'on génère en subvention de recherche, en subvention d'étudiants de deuxième troisième cycle est-ce que tout ça, c'est rentable. Je pense que l'université fait ses devoirs à ce niveau-là. On en est rendu aussi à avoir des objectifs, il faut que collectivement on ait un certain nombre, volume de subventions de recherche et d'étudiants pour que l'on soit..., si l'on veut, « rentable » pour l'université. Pour pas qu'on soit un poids pour les autres départements faut quand même qu'on ait un minimum de volume de recherche et subventions. Collectivement on essaie de s'engager à ça. Les chiffres qu'on a non : on n'est pas un poids pour les autres. On s'autofinance quand même assez bien.

4.1.4 LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE EN PARTENARIAT : SCIENCE ET DROIT DE REGARD

Les questions liées à la propriété intellectuelle représentent toutefois le plus grand casse-tête concernant la recherche en partenariat pour les professeurs chercheurs. Si les

détails juridiques et légaux sont en grande majorité pris en charge par les bureaux de liaison et les sociétés de valorisation, il n'en reste pas moins que les professeurs doivent négocier certaines dispositions quant à la publication de leurs recherches. En effet, les partenaires peuvent demander un « droit de regard » sur les publications en lien avec la recherche qu'ils financent. Notamment, ce droit de regard leur permet de s'assurer que des informations confidentielles ne sont pas divulguées par mégarde. Pour ce professeur, cette disposition n'a jamais posé problème puisque la recherche partenariale ne demeure qu'un moyen pour atteindre son objectif principal : réaliser une recherche pertinente et de qualité.

Il y a tout un protocole au niveau des informations confidentielles. Donc si ce sont des informations confidentielles, faut obtenir la permission. Si ce sont nos résultats, réalisés par nous, bah à ce moment-là c'est à nous. Il y a toujours une révision qui est faite par le partenaire. On a défini des délais qui sont relativement courts pour qu'ils nous émettent leur opinion. 95 % du temps, les quelques commentaires qu'ils ont, c'est en introduction et en conclusion. Tout le reste c'est les résultats, c'est de la science. Des fois c'est plus une question de *wording*, c'est sûr que si tu écris : l'industrie pollue de façon magistrale, ils vont te dire : peux-tu juste dire : l'industrie produit des quantités importantes de rejets? C'est juste la façon dont on dit les choses. Pour moi comme scientifique ça ne change rien. Ce qui est important c'est le travail qu'on a réalisé. Les objectifs qu'on avait, est-ce qu'on les a atteints? Est-ce qu'on a réussi à démontrer ou non le fonctionnement d'une approche, d'une méthode? Après pour moi c'est ça qui est le cœur. Après, changer un peu le *wording*, sur les intros et les conclusions, c'est toujours mineur. Ça, habituellement... la plupart du temps ils nous le demandent, dans les BMP, un protocole d'entente doit être fait au niveau de la propriété intellectuelle, la gestion des informations confidentielles. En mettant ça clair dès le départ, moi dans tous ceux que j'ai eus à faire je n'ai jamais eu de problème et les données on pu être publiées dans des conférences dans des revues. Ce n'est pas problématique et la mécanique est définie dès le départ. Donc : combien de temps ils ont pour évaluer et nous envoyer leurs commentaires, et tout ça. Si les choses sont claires, habituellement il n'y a pas de problème.

Si l'ensemble des professeurs interviewés n'ont jamais rencontré de réels obstacles à leurs publications lors d'une recherche en partenariat, une professeure, ayant gracieusement accepté de répondre à nos questions, a toutefois tenu à partager sa réflexion sur les dérives possibles de ce type d'entente lorsqu'un partenaire est, par

exemple, jugé « problématique ». En effet, si la majorité des partenariats se déroulent dans la bonne entente, elle souligne qu'il est toutefois possible que ses publications soient retardées, voire même entravées en vertu de cette prérogative. Ainsi, lorsqu'un partenaire s'inquiète des effets de la divulgation de certains résultats de recherche sur son image dans l'espace public, il est en droit d'invoquer son droit de regard. Bien consciente des enjeux économiques et politiques que ses résultats de recherche peuvent représenter pour ses partenaires, elle n'a eu d'autres choix que de s'y soumettre pour préserver son partenariat. C'est donc par ce compromis, signé sous le sceau de la nécessité et de la bonne foi, que sont soustraites à la discussion les implications de ces normes issues du secteur privé. Ainsi se modifie la hiérarchie des priorités implicites à la recherche scientifique universitaire pour privilégier les besoins ponctuels des partenaires en échange de leurs contributions matérielle et financière.

Dans mon secteur, les partenaires sont super importants. Je suis prêt à faire ces concessions-là. Par contre, ça repose dans le choix des partenaires. Sur cinq, j'en ai juste un qui « bock » avec ça. Les autres ne me demandent aucune restriction. Ils sont même coauteurs des papiers, coauteurs des présentations, aucun problème. C'est vraiment plus une question d'image d'industrie, c'est ça qui dérange avec le partenaire difficile. Tout se communique, ça dépend toujours de comment on le dit et dans quelle perspective on l'écrit et la tribune qu'on va choisir pour en parler.

En fait, c'est signé dans l'entente de chaire, c'est comme leur police d'assurance eux autres. En fait, ils ne disent pas que c'est interdit de publications. Ils disent simplement qu'il faut qu'ils autorisent la publication. Donc si on veut publier quelque chose, le processus c'est qu'on leur envoie le papier et qu'ils le vérifient. Qu'ils vérifient qu'il n'y a pas de contre-indication de leur côté. Ça se peut qu'ils me disent : « Tel paragraphe, tu l'enlèves ». Ça se peut qu'ils fassent le ménage dans mes publications... là on verra si ça a encore une valeur scientifique, sinon, ben on est obligé de ne pas publier tout simplement.

Bref, on l'a constaté, les règles en vigueur dans le cadre de la recherche partenariale font foi d'une volonté ferme d'engager l'université participante dans le développement de

savoirs pratiques utiles en entreprise. Ces règles, faisant office de normes dans la communauté universitaire, engendrent une conception pratique de la recherche dont la valeur académique se conçoit et se mesure en termes d'applicabilité. Cette inflexion, manifeste dans la recherche, se répercute sur les autres missions de l'université et façonne à bien des égards la conception que se font les professeurs interrogés ici sur le rôle de l'université en tant qu'institution d'enseignement supérieur dans la société.

4.2 LA RECHERCHE PARTENARIALE COMME EXTENSION DES SERVICES UNIVERSITAIRES DÉDIÉS À LA COMMUNAUTÉ

Le premier chapitre de ce mémoire a montré que l'université se voit traditionnellement confier la mission de diffuser les savoirs produits sous son toit afin qu'ils ne circulent pas en vase clos et bénéficient au plus grand nombre. L'université moderne reste fidèle à cette tradition et a passablement diversifié les services offerts à la collectivité au nom du principe de la « démocratisation du savoir » devenu une espèce de *leitmotiv*. Sous ce chef, elle est invitée depuis des lustres à contribuer activement au développement économique national. À cette fin, on l'a vu, elle s'est dotée depuis peu de services chargés de l'accès commercial à leurs services d'expertise en recherche selon les diverses formules illustrées au chapitre 2. Elles ont également créé des services de valorisation des résultats de la recherche (ou de courtage des connaissances) afin d'arrimer la mise en œuvre de la recherche à vocation pratique, son financement ainsi que sa mise en marché. L'analyse des entretiens collectés dans le cadre ce mémoire permet de saisir en acte cette nouvelle « orientation de la recherche » axée sur le développement économique et d'en mettre au jour les contraintes normatives.

4.2.1 LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE AU SERVICE DE L'INNOVATION INDUSTRIELLE

L'université est de nos jours continuellement conviée à mettre l'épaule à la roue pour développer l'économie dite « innovante » axée dans son principe sur la recherche universitaire appliquée et immédiatement susceptible d'avoir des retombées pratiques. La concurrence économique exacerbée par la mondialisation des échanges requiert sa contribution du fait que les entreprises, à leur échelle, ne peuvent pas ou plus être à la hauteur de l'innovation scientifique et technique. Dans ce contexte, les universités veulent passer contrat avec certaines entreprises pour répondre à leurs besoins avec, à la clé, l'intérêt pour elles de développer les théories absentes dans leurs murs, mais jugées prometteuses sur le plan scientifique ou technique. Dans d'autres cas, elles peuvent se limiter à exécuter des tâches trop onéreuses pour leurs partenaires ou impossibles à réaliser faute des moyens nécessaires.

Je pense qu'il y en a toutes les sauces. Il y a des compagnies qui veulent innover à tout prix. Ils cherchent un partenaire, un prof pour les aider à innover. Normalement, ils viennent te voir pour des choses qu'ils ne sont pas capables de faire, parce que sinon, ils le feraient chez eux.

L'aide fournie aux entreprises peut ainsi avoir une valeur purement instrumentale ou technique et en contrepartie contribuer au développement de la théorie ouverte à l'avancement scientifique. Selon une de nos interlocutrices, ces services sont perçus positivement par ses pairs et témoignent de la confiance que manifeste un partenaire privé à l'égard d'une institution publique encline à l'innovation et aux retombées économiques.

Puis, on a continué à développer, encore avec l'industrie des partenariats de recherche. Puis des partenariats de services d'accompagnement aussi. Je prends par exemple un de nos partenaires, ils ont un programme de recherche, mais ils ont aussi un support pour leur clientèle. Donc on a débuté avec eux tout un service d'accompagnement dans l'accréditation, tout le système d'assurance qualité pour améliorer leurs pratiques. Dans ce

cadre-là, on a toujours continué, en fait, à supporter l'industrie, dès le début, dans toutes ses initiatives.

Si, pour certains de nos vis-à-vis, aucune pression ne s'exerce sur eux pour œuvrer en partenariat, cela n'étant que l'option requise « quand c'est pertinent de le faire », il appert, aux yeux d'une professeure en biologie appliquée, que la formule s'impose sans discussion dans son domaine afin de pallier aux ratés du financement public. La recherche en partenariat représente dans ces conditions le « moyen » utile pour lui permettre « d'en faire plus » sous les traits de la rationalité coûts / bénéfices en vertu de laquelle sont évaluées les demandes issues des entreprises désireuses de devenir partenaires privés.

Moi, c'est parce que j'ai quand même la chance d'avoir d'autres contrats autour, c'est bien rare que je dise non à un industriel qui cogne à ma porte pour de l'aide. Avant de dire non, je vais l'évaluer comme il le faut et je vais calculer les retombées que ça a pour moi. Si ça me permet de payer un employé que je devais mettre dehors six mois plus tard, je vais le garder et je vais le faire le projet. Pour pouvoir garder cet employé-là qui va travailler sur deux projets en même temps. C'est ça aussi : c'est optimiser nos ressources aussi.

Cette rationalisation à l'œuvre dans l'allocation des ressources dédiées à la recherche s'opère sous le signe de l'utilité et faute de pouvoir continuellement bénéficier des financements publics requis pour soutenir les étudiants sous leur direction, par exemple, les professeurs tendent à se plier aux demandes privées et à se soumettre bon gré mal gré à des contrats de recherche « moins intéressants » pour pouvoir maintenir leurs bonnes relations avec les entreprises pour lesquelles le partenariat correspond à un « retour sur l'investissement », selon l'expression consacrée.

Je fais un service d'accompagnement pour un partenaire qui me donne x par année. Après, j'ai un autre contrat que j'ai, on démarre avec d'autres partenaires pour évaluer leurs pratiques, mais ça me prend une équipe, c'est un projet qui coûte x. Ça me prend du monde, alors, faut que je paye des salaires pour faire la job. C'est ça aussi là. Ça me permet

d'engager les gens dont j'ai besoin pour mener ma chaire industrielle, mais faut que je m'achète d'autres projets en parallèle. C'est particulier.

Les services universitaires dédiés à la valorisation de la recherche poussent les professeurs à se soumettre aux impératifs financiers sous-jacents à la formule partenariale au motif de l'« utilité » de la recherche. Le pouvoir d'inflexion de ces instances administratives se manifeste également sous le signe de la « nécessité » de répercuter à l'échelle collective l'expertise issue de la recherche universitaire. Sur le coup, les professeurs acceptent sans trop rechigner des contrats de recherche qui peuvent, dans certains cas, les écarter des enjeux scientifiques de leurs propres domaines ou disciplines.

4.2.2 LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'université représente plus largement le fer de lance du développement de l'économie locale et régionale. De ce fait, il va de soi, aux yeux de nos professeurs, surtout ceux œuvrant en région, que leurs recherches concordent avec les besoins techniques et pratiques des entreprises situées à proximité. Les universités dites régionales sont à cet égard plus immédiatement sujettes à la demande privée génératrice de partenariats universités – entreprises qui, en ce cas, prend valeur de norme dans leurs murs.

En recherche aussi, dans les domaines qui sont les plus importants pour une région donnée... nous c'est les mines et la foresterie qui sont les industries importantes. Je pense que c'est bien qu'il y ait minimalement une équipe de recherche qui s'intéresse à des problématiques régionales. Je pense qu'il y a des plus-values évidemment à faire de la recherche [fondamentale] dans les grands centres au point de vue académique, mais qu'il y ait un certain nombre de chercheurs plus appliqués en région ça a sa raison d'être aussi.

Si, pour nos interlocuteurs, l'université n'est pas « que ça », certains ne se font pas faute de recourir à cette formule pour donner leur raison d'être en région à des disciplines

comme le génie par exemple. Elle représente dans leur esprit le moyen parfait pour soutenir les recherches susceptibles de garnir leurs dossiers universitaires et, du coup, contribuer à l'essor économique et social des localités dans lesquelles ils évoluent et souvent périphériques aux grands centres urbains. La prospérité des entreprises contribue sans conteste à la bonne santé de leurs régions et par conséquent il importe pour eux de mettre la main à la pâte pour qu'elles soient à la pointe de l'innovation technique et scientifique. Il est pratiquement de leur devoir de considérer leurs besoins à ce chapitre et tenter d'y répondre sous l'égide de l'institution universitaire présente sur place.

Être un professeur en région n'a rien à voir avec la qualité de ses recherches. Moi, par définition, je suis plus un chercheur qui est pas mal plus appliqué, je dirais, que fondamental, mais je ne dirais pas que c'est uniquement que de la recherche appliquée. Tu peux être très très bon dans les deux même si tu es dans un centre de recherche éloigné.

Est-ce qu'on devrait avoir plus ou moins d'apports de l'industrie à l'université? Pour nous, c'est comme nous tuer. Je ne suis pas sûr que je mettrais plus d'efforts là-dedans [la recherche partenariale], mais je ne pense pas qu'on devrait en mettre moins. Je dirais que le plus important, c'est d'avoir la conscience sociale que la recherche, c'est super important pour la société. Surtout pour une société du savoir comme la nôtre. Pour moi, ça c'est la partie importante : de bien réaliser que l'innovation et le savoir c'est le fondement de la société de l'avenir.

Sous cet aspect, la recherche — particulièrement la recherche appliquée — se révèle le vecteur idéal pour répondre aux besoins des régions et dénouer à leur avantage les enjeux économiques auxquels font face les entreprises à l'ère de la concurrence économique effrénée et exacerbée par les échanges étendus à l'échelle de la planète. Cette vision relève de l'évidence chez nos interlocuteurs et n'est jamais mise en question.

4.2.3 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES UNIVERSITÉS PAR LA RECHERCHE : LA COMMERCIALISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Les instances qui, au sein des établissements, ont pour nom « société de valorisation universitaire », établies pour veiller sans relâche à la « rentabilité de la recherche universitaire », offrent des services spécialisés expressément destinés à commercialiser les savoirs issus des recherches conduites sous l'égide universitaire. Ces services s'adressent d'abord aux chercheurs soucieux de trouver des débouchés pratiques à leurs travaux. Ensuite, ils sont ouvertement offerts aux entreprises — œuvrant à l'échelle locale, nationale ou internationale — en quête des nouvelles connaissances, méthodes ou procédés qui, conçus en termes techniques, recèlent la valeur économique nécessaire pour être à la hauteur de la concurrence.

On est déjà en démarche de brevet pour le vaccin dont je te parlais tout à l'heure. On est déjà en lien avec une société de valorisation pour déposer ce brevet-là. Je suis en train de signer une licence aussi avec une compagnie étrangère intéressée par nos travaux, donc, d'être capable de vendre la matière première pour vendre le kit diagnostique. Donc, oui, on a des retombées, pas encore tangibles, mais en voie de l'être.

Ces services de courtage des connaissances et de commercialisation des retombées de la recherche universitaire font office de levier pour le rayonnement et le développement de l'institution sous le signe de la réussite qui prend valeur de symbole au sein de la collectivité. En réponse à des questions sur le sujet, un professeur qui a bien voulu accorder une entrevue cite en exemple le succès commercial de la recherche partenariale au Québec.

Ça, c'est la plus belle histoire qu'on a au Québec, une des plus belles histoires à l'international. En effet, c'est l'UdeS qui a développé le codage de la parole, ce qu'il y a dans tous les cellulaires. C'est sûr que ça ça a une incidence majeure sur le développement de l'université, je pense que c'est bien. C'est le genre de projet de recherche industrielle qui a été bon pour le Québec, je pense que ça a été des centaines de millions en impacts positifs pour l'économie québécoise.

Après avoir examiné la conception des professeurs interrogés de la recherche universitaire et des services à la communauté offerts par l'université, il convient maintenant d'examiner leur conception du rôle de la recherche menée en partenariat quant à la formation des étudiants.

4.3 LA RECHERCHE PARTENARIALE COMME ACTIVITÉ DE FORMATION DES ÉTUDIANTS

La recherche à l'université fait une large place aux étudiants enclins à acquérir des connaissances et des compétences par expérience directe auprès de leurs professeurs. Le récent développement de la recherche conduite en partenariat a certainement accentué la tendance. Sous cette égide, les professeurs peuvent offrir des bourses, fournies par les organismes subventionnaires ou leurs commanditaires afin de les attirer vers des recherches financées avec le concours de partenaires issus du secteur privé. Les étudiants ont ainsi l'occasion de développer leurs intérêts et leurs objets de recherche dans ce cadre sans se soucier des contraintes économiques susceptibles de les compromettre. La Bourse en milieu de pratique (BMP - innovation) octroyée par le Fonds québécois de recherche – Nature et technologies (FQRNT) ou les bourses offertes par l'organisme national Mitacs Canada illustrent parfaitement les ressources susceptibles de leur être consenties dans cette éventualité.

Les étudiants, à titre de boursiers, font office de fer de lance des recherches conduites en partenariat. Il va de soi que les professeurs interviewés sur le sujet voient en eux les artisans de première ligne de leurs entreprises. Ils se font fort de noter qu'ils acquièrent sur le vif les connaissances et compétences dont ils auront éventuellement besoin pour exercer le métier. À leurs yeux, la formation reçue dans ce cadre leur permet de les

enrichir du fait qu'elle se marque du sceau de l'application pratique. Les patrons de la recherche ne se font pas faute d'énumérer avec force détails les avantages que représente pour les étudiants la recherche partenariale et qu'ils voient d'emblée d'un bon œil.

4.3.1 LA RECHERCHE PARTENARIALE COMME COMPLÉMENT À LA FORMATION TRADITIONNELLE

À ce chapitre, ils notent que les étudiants directement mêlés à la recherche partenariale ont à leur crédit la « diversification de l'expérience de recherche » qui fait défaut aux étudiants dont la formation se limite aux recherches conduites dans les murs de leur établissement à des fins purement académiques. L'expérience pratique, axée sur les besoins immédiats des entreprises, par exemple, représente sans conteste une « valeur ajoutée » à la formation reçue et vaudra son pesant d'or au moment de quitter les bancs d'école et d'exercer pleinement le métier :

Il y a une limite à ce que je peux faire dans une université pour représenter la réalité de terrain. Un moment donné, il y a des choses que je ne peux pas montrer, que je ne peux pas faire, que je ne peux pas voir parce que c'est sur le terrain que ça s'apprend. Alors eux autres, ça devient une compétence supplémentaire qu'ils acquièrent en même temps qu'ils poursuivent leurs travaux. C'est certain qu'à la diplomation, ça fait des candidats encore plus intéressants. Parce qu'ils ont cette expérience-là, cette connaissance-là du milieu industriel. [...] Disons qu'ils n'auraient jamais pu connaître ça assis dans leur bureau à l'université. Ça donne une plus-value.

Il apparaît aux yeux de notre interlocuteur que l'expérience de la recherche partenariale fournit par surcroît une formation « complémentaire » à celle reçue dans le cadre académique du fait que les étudiants découvrent sur le tas les aléas et les contraintes pratiques qui s'ajoutent sur le terrain aux connaissances et compétences universitaires acquises en classe et les différentes manières de les surmonter afin d'être au diapason dans le feu de l'action en entreprise.

Nous on est dans le secteur minier en plus. Il y a beaucoup de préjugés, parfois mérités, parfois quand les gens veulent faire des travaux en environnement minier, ils peuvent partir avec une idée préconçue de ce que sont les entreprises minières et puis de comment ils gèrent l'environnement. Quand ils vont travailler avec eux ils se disent, ah ben OK finalement, c'est quand même bien encadré et ce sont des gens comme moi dans le fond, qui travaillent fort. Leur but quand ils se lèvent le matin ce n'est pas de générer de la pollution, c'est tout le contraire, c'est de la contrôler. Ça leur permet de mieux saisir le milieu, de mieux comprendre comment ça fonctionne. Après, il y a les compétences mêmes qu'ils acquièrent, « OK! C'est comme ça que ça fonctionne ». Que ce soit au niveau des lois et règlements, des choses sur lesquelles on insiste pas beaucoup, nous, à l'université, mais, en entreprise, c'est un paramètre important toute la question des lois et règlements, alors eux autres ils vont dire : « OK, ben ici j'agis de telle façon parce que la loi m'oblige à faire telle chose », ça l'étudiant ne l'aurait pas appris dans nos cours.

La formation pratique à laquelle oblige la recherche partenariale se révèle en somme un atout — voire un moyen — dont les étudiants tireront bénéfice en faisant valoir au moment opportun qu'elle a été acquise directement auprès des artisans de l'industrie susceptibles d'attester de leurs aptitudes constatées sur le vif. Recrutés dans cette perspective, ils n'auront pas à être formés sur place après avoir mis fin à leurs études.

Ils sont très contents parce qu'ils ont l'opportunité de fréquenter aussi des gens qui sont du côté industriel. Je peux dire que la majorité des étudiants trouvent un emploi très rapidement après ceci. Soit ils sont embauchés par la compagnie même parce qu'ils deviennent spécialistes d'un domaine particulier ou, sinon, par une autre compagnie du milieu.

En bref, les professeurs responsables des recherches partenariales voient d'un œil bienveillant la « proximité avec le milieu » puisqu'il permet aux étudiants de développer les « réseaux professionnels » nécessaires pour entrer en emploi après avoir quitté l'université. Ils devront tôt ou tard se résoudre à afficher leurs connaissances et compétences à leurs éventuels employeurs et le faire dans les murs de l'université n'a rien d'anachronique, ni de scandaleux pour peu que ne soient jamais compromis les « standards de qualité » dont fait foi l'octroi du diplôme universitaire.

On va garder les mêmes exigences au niveau de ce que doit contenir le mémoire ou la thèse en termes de qualité. Puis on doit contribuer, faire avancer les connaissances et on rajoute cette composante-là qui, à la fin de leur parcours, c'est nettement un avantage pour réussir à entrer dans le marché du travail, souvent ils ont déjà établi un réseau de contacts grâce à leurs études, grâce à leur formation, ce sont ces contacts-là qui vont faire qu'ils vont pouvoir avoir accès à un emploi de qualité. Pour moi, souvent quand c'est bien fait, là, un partenariat comme ça, dans le domaine des sciences et du génie, à mon avis, pour l'étudiant c'est bénéfique.

Selon notre interlocuteur, professeur en génie, le partenariat de recherche université - entreprise se révèle la voie d'accès à l'environnement de recherche parfait pour ses étudiants du fait que l'entreprise, toute entreprise, doit être en pointe avec les développements scientifiques et technologiques, s'y soumettre bon gré mal gré pour pouvoir toujours rivaliser à armes égales. La formation reçue dans ces conditions ne peut que jouer en leur faveur pour assurer leur avenir professionnel :

Toute cette recherche-là est faite par les étudiants en grande partie, donc, après c'est du recrutement. C'est de la réalisation de projets avec des étudiants. Là-dedans, on souhaite avoir un maximum de projets qui soient en collaboration... avec des projets des étudiants en collaboration avec le milieu. On va essayer d'aller vers ce genre de bourses là, ce ne sera jamais 100 %. Si on a 40 % ou 30 % de nos étudiants qu'on est capable de rentrer dans ces programmes-là, ben ce sera ça de pris, ce sera tant mieux. On souhaite au moins donner l'expérience de terrain à chacun de nos étudiants. Si ce n'est pas en étant directement en industrie, ce peut être par le biais d'avoir une composante terrain sur leur projet, ce peut être sur des sites miniers abandonnés... Comme ça, ça leur donne un petit peu plus de concret dans leur formation. On essaie de pas juste avoir des projets uniquement en modélisation où à l'échelle microscopique... on essaie d'avoir des projets avec un peu de modélisation, un peu de terrain, comme ça ils voient l'ensemble de la problématique.

Les retombées pratiques de la formation acquise dans ce cadre par les étudiants prennent valeur de normes nullement sujettes à discussion. Elles vont de soi pour ces professeurs qui, il importe de le souligner, évoluent dans des domaines appliqués comme le génie. La recherche partenariale représente l'antichambre de l'industrie dans laquelle les étudiants devront forcément s'intégrer et, de ce fait, la connaissance préalable de ses besoins et impératifs d'ordre pratique, en s'y frottant déjà dans les murs universitaires, ne

cause aucun problème ni préjudice à leur formation théorique et pratique attestée par diplôme. Elle vient au contraire la féconder.

4.3.2 L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE LA RECHERCHE : FINANCEMENT, ENCADREMENT ET ACCÈS À L'EMPLOYEUR

Il importe à ce stade de l'analyse d'envisager la formation reçue à la lumière des conditions en vertu desquelles se déroule la recherche en partenariat et que nos interlocuteurs ont eu soin de décrire en répondant aux questions posées sur le sujet. La formation des étudiants motive les professeurs à recourir à des partenaires pour financer leurs recherches. En effet, nonobstant le fait que « tous les étudiants sont boursiers », et sont tenus de l'être pour y être recrutés et y œuvrer, les financements reçus leur sont majoritairement alloués sous une forme ou une autre.

C'est au moins 80 % de l'argent qu'on reçoit, en général, qui sert à payer des bourses aux étudiants. Donc c'est quasiment toutes des bourses pour les étudiants. C'est sûr que, dans mon cas, il faut que j'entretienne les camions... les étudiants s'en vont en voyage pour faire des conférences, le trois quarts des conférences ce sont les étudiants qui y vont. Le gros de l'argent de la recherche qu'on obtient, même quand ça vient du privé, sert à former des étudiants.

Outre les bourses qui leur sont versées, les étudiants bénéficient d'autre part de l'encadrement propice et fécond pour réussir leurs programmes d'étude. Sous les auspices du partenariat de recherche, ils sont susceptibles d'être dirigés par l'un *et* l'autre des chercheurs impliqués dans sa conduite, qu'ils soient professeurs en titre ou issus des entreprises partenaires de l'université. Ils évoluent ainsi dans un milieu ouvert aux différents « points de vue », théoriques et pratiques, qui se conjuguent pour mener à bien les expériences et travaux au programme. Il appert, selon une professeure, que ce mode d'apprentissage, requis pour le succès de la recherche, se répercute positivement sur les

étudiants et accroît leur motivation à acquérir en profondeur les connaissances et les compétences qui leur seront éventuellement utiles.

Pour l'étudiant c'est une initiation au marché du travail aussi. Moi je pense que c'est bien parce que, même quand j'ai commencé à faire de la recherche à la maîtrise, j'avais un codirecteur aux Services canadiens de la faune en entreprise... mais ce que je veux dire c'est que d'avoir plusieurs têtes au-dessus de nous qui nous aident, qui nous conseillent dans un projet, c'est bon au niveau académique, mais je pense que les partenariats avec l'industrie font ça aussi. Souvent tu as un directeur académique, tu as un codirecteur, un coencadreur qui est en milieu pratique. Je pense que ça expose l'étudiant à plus d'opinions, plus de points de vue et en fin de compte que ça aide à améliorer ton produit final. C'est comme quand tu fais évaluer un article scientifique, tu as des réviseurs externes qui font des commentaires. Quand l'étudiant commence déjà à intégrer des commentaires d'autres personnes en ayant une codirection ou un « input » qui vient d'un superviseur externe je pense que c'est déjà bon dès le départ.

On le voit sérieusement sur la motivation de l'étudiant, le fait qu'il a l'impression d'être utile, il parle avec des gens qui [lui] disent que « c'est important ce que tu fais et on a hâte de voir tes résultats ».

La recherche partenariale, avec à la clé la direction de travaux propices, représente également pour l'étudiant l'occasion d'évoluer sous la tutelle du partenaire privé auquel il risque d'avoir affaire dans différents contextes déjà connus à l'université. La théorie s'acquiert ainsi sous le mode pratique qui contribue à la maîtriser en termes techniques marqués d'un signe positif.

Par contre, les deux autres cas que j'ai, l'étudiant a passé l'essentiel de son temps à l'université et dans l'entreprise sur le terrain, mais pas beaucoup dans l'entreprise comme telle, dans les bureaux d'entreprise. Tandis que j'ai d'autres cas, j'ai des étudiants qui sont venus à l'université pour suivre leurs cours, mais qui ont passé l'essentiel de leur temps en bureau en entreprise alors ça varie beaucoup selon le projet, selon l'intérêt de l'étudiant aussi, selon quel milieu peut offrir leur partenaire aussi. Si t'es le seul qui fait de la recherche appliquée dans l'industrie versus s'il y a vraiment un petit département de R-D et que tu n'es pas tout seul dans l'entreprise, ça change la donne aussi. Comme moi, lors d'un partenariat, mon vis-à-vis de l'industrie avait un doctorat, il était intéressé à faire de la recherche avec des universitaires alors il y avait plusieurs situations comme la mienne, pas seulement avec moi. Dans l'entreprise il y avait d'autres étudiants, ça faisait comme un mini labo : le chercheur en entreprise avec département universitaire et ses étudiants étaient basés en entreprise chez lui et ils venaient à l'université pour suivre des cours. Alors, il y a beaucoup de cas de figure, ça varie beaucoup.

La formule, celle du partenariat, est conçue positivement dans l'esprit des étudiants du fait que, à leurs yeux, les connaissances et les compétences sont immédiatement acquises comme des moyens pour répondre à des fins immédiates et perceptibles sur-le-champ. L'expérience de ce genre de recherches pratiques leur apporte les savoir-faire qui compteront pour eux dès leur départ de l'université.

Ils apprécient beaucoup parce que souvent les étudiants souvent quand ils commencent ils n'ont pas beaucoup d'expérience de présentation, d'encadrement tout ça... Ils sortent du Bacc un peu, un peu... bien documentés, mais peu appliqués. Ce qu'ils aiment c'est vraiment l'encadrement, ils apprécient beaucoup.

L'industrie représente un second regard pertinent pour les travaux des étudiants. L'avantage de travailler à l'industrie, c'est qu'ils présentent aux trois mois devant les partenaires qui leur donnent leurs commentaires, les évaluent et quand ils sont bons, ils sont embauchés pas ces industries-là donc ça aide beaucoup. Parce que généralement, les industries qui financent la recherche ont une profondeur intéressante.

Sous l'égide du partenariat, le professeur reste évidemment responsable de l'emploi du temps que doivent consacrer les étudiants à leur « projet de recherche » de sorte que, contrairement à ce qu'on peut penser au premier abord, ceux-ci ont droit aux mêmes égards que leurs collègues qui étudient dans le cadre des programmes de formation académique indépendants des prérogatives de l'industrie.

Dans les bourses BMP, on vise 50 %, à peu près de temps en milieu industriel, en milieu pratique. La façon dont ça fonctionne, quand ils vont là-bas, ils font un compte-rendu de visite. Une fois qu'ils ont fait leur séjour en entreprise... puis, moi, quand on avance, quand ils sont avec moi, quand il finit sa rencontre, disons, sur l'avancement de son projet. Il écrit un compte-rendu d'une page, ensuite ce compte-rendu-là circule parmi tous les gens qui sont impliqués, autant l'université que de l'autre côté. Ce qui fait qu'on utilise des outils pour partager l'information, mais ce n'est pas nécessairement des réunions « de visu » tout le temps parce que ce serait trop exigeant. On s'arrange pour que l'information circule, une fois par session peut-être, il y a une rencontre et on établit si on atteint nos objectifs, si on doit revoir un peu la façon de faire. Est-ce qu'il y a des hypothèses qui s'avèrent ne pas être exactes et qu'on doit revoir le projet? Ça prend un équilibre, on n'a pas juste ça à faire ni l'un ni l'autre de se rencontrer. L'avancement des étudiants ce n'est pas non plus en l'espace d'une semaine, deux semaines que ça change énormément. Le « *day to day* » c'est moi qui s'en occupe. Rencontre aux semaines, aux deux semaines, compte-rendu de rencontres qui vont à

tous les partenaires. Quand il va sur le terrain, moi je fais le suivi : « Comment ça va là-bas? Est-ce que t'as du temps à investir sur ton projet même si t'es en industrie? » parce que c'est important. La plupart du temps oui, des fois y a des petits à-côtés. C'est comme ça que ça fonctionne. Ce n'est pas beaucoup plus d'efforts qu'un étudiant régulier sans milieu pratique.

Si, au fil de l'analyse des entrevues, aucun véritable problème n'est noté à propos des étudiants participant à la recherche partenariale, la vigilance doit être néanmoins de rigueur afin que l'intervention du tiers, issu de l'industrie, ne vienne parasiter la relation pédagogique, voire académique, au profit d'une attitude essentiellement axée sur des fins pratiques rationalisées en termes purement techniques.

Oui, à date je n'ai pas eu de cas problématique ou j'ai dû carrément, je ne sais pas moi, retirer un étudiant du milieu pratique parce qu'il y avait des conflits. Dans toutes mes expériences, jusqu'à date, on a eu la chance de ne pas avoir à vivre ça. Je suis sûr que ça peut arriver, ce n'est pas... on rajoute quand même un intervenant de plus dans le processus. Déjà entre l'étudiant et le professeur, il y a bien des exemples où il y a des accrochages. Si tu rajoutes en plus un autre intervenant, c'est certain qu'à ce niveau-là il y a un risque supplémentaire. Mais c'est pour ça que ce n'est pas... ça prend, pour moi, les conditions réunies, qui doivent être là.

4.3.3 LA RECHERCHE PARTENARIALE COMME ACTIVITÉ DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'entreprise encline à conclure une entente de partenariat à laquelle les étudiants sont partie prenante accepte de collaborer à des « projets de recherche » pas forcément à haute valeur stratégique. En effet, en présence de novices, elle n'a pas pour l'instant affaire à des chercheurs aguerris. Elle mise sur eux pour être de futurs employés parfaitement formés afin de répondre éventuellement à leurs besoins les plus pressants, certes, mais qui sont susceptibles de changer au fil de l'innovation technologique par exemple.

Essentiellement, à la base, la motivation des partenaires c'est la formation des étudiants qui font des maîtrises, des doctorats dans des domaines qui sont porteurs. Donc ce n'est pas vraiment des commandes, mais de la formation des étudiants.

Les ententes université – entreprise se fondent sur la confiance réciproque entre les parties en présence pour ce qui a trait à la formation dispensée aux étudiants de l'établissement du fait que l'industrie, dans ce contexte particulier, en paie le prix dans une certaine mesure.

Ça prend une bonne relation avec le milieu industriel, faut qu'il y ait une bonne compréhension dès le départ de ce que c'est. Moi je te dirais, tu vois, moi j'ai des compagnies que j'en ai fait un [partenariat], maintenant je suis rendu à trois. Parce qu'ils l'ont fait une fois, puis toutes les fois que j'en ai proposé d'autres, ils ont sauté dessus. Et puis pourtant, dans mon cas, dans ce cas-là, c'est une compagnie qui est loin dans le nord. Donc, ça implique des coûts pour eux d'amener un étudiant, mais pour eux, c'est pas grave, c'était bénéfique, ils en prennent systématiquement, ils en ont toujours un qui est dans la machine. C'est vraiment perçu très bien par l'industrie parce qu'ils apprennent à côtoyer les gens, à côtoyer les étudiants. Ils peuvent même identifier dès le départ s'ils pensent qu'il y a un intérêt à le courtiser pour l'amener dans l'entreprise, ils ont un accès privilégié à l'étudiant. En même temps, veut, veut pas, ces gens-là de l'industrie ils sont contents de participer à ça, participer à la formation et ça se concrétise dans une personne. Ce n'est pas fictif. Ce n'est pas demander de participer à un programme... c'est quelqu'un avec qui ils parlent, avec qui ils échangent. Les partenaires industriels avec qui on l'a fait, ils ont beaucoup apprécié. Si c'est bien fait, c'est du win/win, ça, c'est sûr.

4.3.4 DONNÉES CONFIDENTIELLES ET BREVETS : TERMINER SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les étudiants évoluant en partenariat de recherche doivent, comme les autres, déposer leurs mémoires ou thèses au terme de leurs programmes de travail. Ils le font selon les règles établies par leur institution, à l'exception du fait que l'entreprise commanditaire bénéficie du « droit de regard » nécessaire pour s'assurer que des données ou des informations jugées confidentielles ne soient pas divulguées par inadvertance. Sur l'élan, elle peut évaluer à chaud le « potentiel de brevetabilité » des résultats de recherche et, le cas échéant, déposer les demandes de brevet afférentes. Elle peut à cet effet jouir d'une période de protection⁹¹, limitée dans le temps, pour ce faire. Les ententes de

⁹¹ Une période de protection d'une durée déterminée durant laquelle le partenaire privé détient le droit d'exclusivité, avec ou sans l'université comme partenaire, sur les résultats de la recherche en vue de l'évaluation du potentiel brevetable de la recherche.

confidentialité destinées à protéger la propriété intellectuelle des parties en présence et à soupeser la probabilité de demander le brevetage font parfois encourir aux étudiants de sérieux retards à publier les résultats de leurs recherches ou à décrocher leurs diplômes. Dans la tête de nos interlocuteurs, ces éventualités — rares, mais qui pointent à l’horizon — ne doivent aucunement entacher la vocation *publique* de la recherche universitaire et cela doit être mis au clair avec le ou les partenaires dès le départ.

Pour travailler en partenariat de recherche et être financée par les gouvernements, la recherche doit être publique. Dans les contrats qu’on a avec les entreprises, il y a des exigences fondamentales : les étudiants doivent pouvoir publier et il faut que leur mémoire, leur thèse doit être publique. Toute la recherche financée par le CRSNG et le Fonds de recherche Québec doit être publique. Les gens qui pensent que c’est secret... ce l’est peut-être pour certains, mais ce n’est certainement pas la politique qu’on a en matière de recherche.

4.3.5 ESPRIT CRITIQUE ET INTÉGRITÉ : FORMER LES ÉTUDIANTS DANS UNE PERSPECTIVE RECHERCHE - MILIEU DE LA PRATIQUE

Les connaissances et compétences acquises par les étudiants de concert avec un partenaire privé doivent contribuer, comme toute formation inculquée à l’université, à former l’esprit critique propre à la science. Les professeurs-chercheurs et leurs étudiants le reconnaissent à l’unisson et affirment à ce sujet que l’esprit critique trouve son droit et peut se manifester au sein des entreprises. En effet, pour eux, la formation acquise avec la collaboration directe de l’industrie permet de constater qu’elle est ouverte au changement et, par conséquent, d’emblée encline à innover sur les plans technologique et pratique. Le partenariat leur a permis de briser leurs préjugés : la théorie peut difficilement rester « pure » et doit forcément se muer en des règles techniques favorables aux retombées pratiques. Ils endossent cette vision née de l’expérience connue avec l’entreprise qui a bien voulu collaborer avec eux pour mener à bien leurs recherches.

Tout est une question aussi d'essayer de les sensibiliser [les étudiants] qu'on peut changer les choses de l'intérieur aussi. Nous c'est un peu ça qu'on se dit, c'est eux qui vont vraiment faire changer les choses plus tard... les perceptions environnementales, les priorités qu'on se donne en entreprise, comme citoyen. Ce sont ces jeunes-là qui vont tranquillement faire changer les mentalités. Ça leur permet de voir que bon, y a ce qu'on peut dire en théorie, et qu'il y a la pratique, que dans le fond la vie c'est des compromis. Comment c'est des compromis qui sont acceptables? Comment on peut faire mieux? Ça les sensibilise beaucoup à ça. Le fait d'aller dans le milieu.

En bref, le partenariat de recherche amène les professeurs à concevoir la théorie avec une « dose de réalité » que les étudiants auraient tort de négliger puisque, en gagnant le marché de l'emploi, ils découvriront que la « science » peut difficilement briller sous le lustre que l'université lui confère en des termes purement académiques.

Après, ben il n'y a rien qui les empêche de changer, s'ils veulent travailler davantage dans des secteurs satellites, que ce soit en consultation, que ce soit pour des organismes à but non lucratif. Au moins, ils auront acquis cette expérience-là, cette connaissance-là... à chaque fois qu'ils auront un jugement à porter, ben ils vont avoir ça en arrière de la tête, ils vont se souvenir de la réalité, ils vont l'avoir vécue pendant une courte période.

Il appert, de ce fait, que les étudiants mêlés à la formule du partenariat, disposés à acquérir une partie de leur formation en entreprise, donnent à leur apprentissage la profondeur théorique et pratique propre à les doter des moyens d'agir susceptibles d'être immédiatement mobilisés par leurs éventuels employeurs.

Je suis un peu de l'école qu'on peut marcher et mâcher de la gomme en même temps. Y a moyen de former des têtes, des cerveaux, tout en leur donnant une expérience complémentaire favorable. On n'a pas besoin d'avoir des murs étanches qui protègent l'étudiant de ce monde qui est si mauvais. Je ne crois pas à ça. Je crois qu'il faut leur apprendre aussi à utiliser leur jugement. C'est aussi à eux à voir, à évaluer si les façons de faire devraient être changées, pas changées... Donc ça leur donne l'occasion de voir les deux côtés de la médaille. À la limite, ils peuvent même faire une évaluation plus, disons, se faire leur propre idée avec davantage de données entre les mains. Moi, je pense qu'il faut faire confiance à l'intelligence des jeunes qui sont, qui se retrouvent dans ces milieux-là. Ils ne s'endoctrineront pas, comme ça, juste parce qu'ils vont passer quelques jours par semaine, par mois, dans l'industrie. Ce sont des jeunes qui sont intelligents, ils sont capables de se faire leurs propres idées. Il n'y a pas de *brainwashing* une fois rendu là-bas. Je trouve ça un peu réducteur comme discours. C'est sûr qu'on l'entend.

4.3.6 QUEL ÉTUDIANT POUR QUEL PARTENARIAT?

Sous cette perspective, le partenariat de recherche est vu d'un bon œil par les professeurs et représente à leurs yeux le « cursus d'élite » dont le prestige se répercute sur leurs étudiants. Il leur apporte le « sérieux » et le « concret » dont ils ont besoin pour acquérir la théorie et lui donner son éclat. La formule ne convient toutefois pas à tous les étudiants inscrits dans les programmes universitaires où elle est en vigueur. Elle requiert des qualités qui sont l'apanage d'étudiants déjà enclins à vouloir se former par expérience pratique et selon les contraintes que pose l'acquisition de la théorie confrontée à des impératifs techniques et pratiques.

4.4 SURVOL DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Il ressort de l'analyse que, sous le coup des partenariats, la recherche à l'université est sujette à l'application, la limitant à bien des égards à sa dimension pratique. En effet, la recherche « plus lucrative pour les professeurs », « plus intéressante pour la formation des étudiants » ou encore « plus pertinente au développement de l'économie » se conçoit de plus en plus sous ce strict chef, l'« utilité ». Par ricochet, l'université s'évertue à mettre sur pied et à développer l'éventail des services requis pour répondre expressément aux besoins des entreprises. Ainsi, certains programmes d'enseignement et de recherche se conçoivent dans leurs murs sous cette optique, « satisfaire la demande », selon les « listes de sujets prioritaires » qui font office d'échelle de pertinence. La valeur du savoir produit est alors déterminée à la lumière de ses retombées économiques susceptibles de se répercuter positivement sur le partenariat noué entre les parties en présence. À cet égard, le « droit de regard » inhérent à la recherche partenariale revêt cette fonction et en devient le fer de lance. La diffusion de savoirs délétères ou susceptibles de menacer ou de

compromettre les intérêts des entreprises impliquées ne paraît nullement envisageable. Les responsables des recherches et les dirigeants des universités doivent souscrire — de gré ou de force — à la règle qui s'impose à eux sans mot dire et après avoir échappé à toute discussion sur ce qu'est et doit être la recherche conduite à l'ombre des institutions universitaires.

CONCLUSION

LA RECHERCHE PARTENARIALE SOUS L'OPTIQUE THÉORIQUE

Il importe, pour conclure, d'envisager les résultats de l'analyse à la lumière de la théorie formulée par Jürgen Habermas exposée dans les premiers chapitres du présent mémoire de maîtrise. Dans *La science et la technique comme « idéologie »*, Habermas distingue la *rationalité instrumentale* et la *rationalité expressive* dite communicationnelle. En bref, on l'a vu, la rationalité instrumentale surgit des activités fondamentalement axées sur la congruence des moyens par rapport à une fin. Selon lui, elle « réalise des objectifs définis dans des conditions données et met en œuvre des moyens qui sont adéquats ou inadéquats par rapport aux critères d'un contrôle efficace par la réalité⁹² » susceptible d'engendrer des *règles techniques*. La rationalité expressive, par contraste, concorde avec l'activité médiatisée par des symboles et des valeurs. Celle-ci « se conforme à des normes en vigueur qui définissent des attentes de comportements réciproques⁹³ ». Selon Habermas, l'activité instrumentale est principalement destinée à combler des besoins tandis que l'activité expressive est relative à la libre discussion ouverte au consensus⁹⁴ des parties en présence. Cette discussion, au sens de l'interaction sociale réglée par des échanges fondés sur des valeurs et des normes communément partagées, englobe par sa force légitimante les activités mues par la congruence des

⁹² Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1973, p. 22.

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998, p. 78.

moyens par rapport à une fin qui représente une forme de rationalité parmi d'autres et, comme les autres, gouvernée par le pouvoir d'inflexion de la discussion.

Or, à ses yeux, sous le coup de la modernité, associée au développement de la science et de la technique, la rationalité instrumentale s'est imposée et est venue coloniser la rationalité expressive fondée sur la communication sans entraves du fait que ses « règles » font l'objet d'une large discussion propice au consensus. En effet, dans les sociétés modernes, capitalistes, le développement incessant des forces liées à la science et à la technique « rend permanente l'expansion des sous-systèmes d'activité rationnelle par rapport à une fin et remet ainsi en question la forme de légitimation de la domination des valeurs et normes propres [à ces sociétés] et qui ont pour thèmes les idéaux humanistes traditionnels⁹⁵ ». Avec les progrès de la science et de la technique, grâce auxquels l'université joue un rôle social de premier plan, la rationalité expressive se voit damer le pion par le « mécanisme qui rend permanente l'expansion des sous-systèmes d'activité rationnelle par rapport à une fin et l'élaboration d'une légitimation économique permettant que le système de domination soit adapté aux exigences nouvelles de rationalité de ces sous-systèmes en train de se développer⁹⁶ ».

Avec le développement effréné de la science et de la technique, et parallèlement aux universités ouvertes aux impératifs de la production des savoirs et des moyens mobilisés à des fins économiques, l'activité expressive se manifeste en des termes et des règles purement techniques en vertu desquels la rationalité instrumentale se soustrait de toute discussion publique animée par des valeurs et des normes communes, et pour Habermas

⁹⁵ Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, *op. cit.*, p. 29.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 32.

« c'est ainsi que prend naissance l'infrastructure d'une société continuellement contrainte à la modernisation⁹⁷ ».

Dans ces conditions, la science et la technique se conçoivent comme « idéologies » pour reprendre le titre de son célèbre ouvrage. En effet, pour Habermas, les termes et les règles techniques remplacent les légitimations traditionnelles matérialisées par les valeurs et les normes ambiantes « en même temps qu'elles se justifient en tant que critique de l'idéologie⁹⁸ » à l'œuvre dans la discussion publique qu'elles contribuent à aplatir en imposant à l'échelle sociale le règne de la rationalité instrumentale mue essentiellement par la congruence des moyens par rapport à une fin.

Or, dans des articles jamais traduits de l'allemand, Habermas envisage l'université sous cette même optique au moment où cette institution devient sujette à la massification de la population étudiante dans le feu des révoltes des années 1960 et au développement dans ses murs d'activités de recherche insensiblement axées sur les retombées pratiques de la science conçue en termes purement techniques. Si notre auteur, dans l'effervescence des contestations étudiantes, voit d'un bon œil la démocratisation de l'enseignement universitaire, il s'inquiète en revanche de constater que la science, voire les sciences se développent sous ce seul chef à l'ombre des institutions universitaires. Sur l'élan, selon lui, se forme en leur sein une « méthode de travail fétichisée conforme à la pratique des industries » nuisible à leur développement éclairé et qui se répercute sur le fonctionnement même de l'université qui, progressivement, échappe à la discussion publique. En effet, dans ces conditions, « telle une grande entreprise, l'université doit se

⁹⁷ *Ibid.*, p. 33.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 34.

conformer à des principes d'organisation efficaces, c'est-à-dire à une rationalité instrumentale réduite à la politique du pouvoir et au rendement économique⁹⁹ ». Force est toutefois de noter que si, pour Habermas, l'université ne doit en aucun cas être réfractaire à cet aspect de son développement, les impératifs politiques et économiques ne peuvent, ni ne doivent en aucun cas la gouverner *exclusivement* selon la rationalité instrumentale caractéristique de valeurs imposées clandestinement dans ses murs du fait qu'elles se manifestent en termes purement techniques.

En bref, Habermas conçoit mal que la science et la technique fleurissent à l'université sans que leurs retombées fassent l'objet d'une discussion, d'un dialogue ouvert, pour pouvoir débattre de la rationalité en voie de s'imposer dans les activités de recherche en science, certes, mais également dans les domaines universitaires étrangers aux règles techniques. Habermas en appelle de ce fait à la « démocratisation de l'institution universitaire¹⁰⁰ » susceptible de donner vigueur à la critique et à l'autocritique dans ses rangs. Car, selon lui, « il existe un lien intrinsèque entre l'université, comme lieu du savoir, et la formation démocratique de la volonté populaire » et par conséquent « toutes deux, dans l'esprit du progrès, doivent se soumettre à la logique de la discussion où seuls la raison et le meilleur argument sont en droit d'exercer une contrainte¹⁰¹ ». Il renchérit en soulignant, dans un autre texte, qu'« il ne fait aucun doute que nous nous accordons tous à penser qu'il faut que soient remplies les conditions du progrès scientifique

⁹⁹ Jürgen Habermas, « Zwangsjacke für die Studienreform », *Kleine Politische Schriften I-IV*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1981, p. 129, cité par Donald Ipperciel, *Habermas : le penseur engagé*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 20.

¹⁰⁰ Sur le sujet, lire Jürgen Habermas, « Mutations sociales de la formation universitaire », dans *Théorie et pratique*, vol. 2, Paris, Payot, 1975, p. 137-151.

¹⁰¹ Cité par Donald Ipperciel, *Habermas : le penseur engagé, op. cit.*, p. 21.

inhérentes à la recherche et en particulier les conditions d'une discussion libre, échappant aux rapports de domination. La connaissance issue de la recherche ne doit être déterminée ni par des intérêts sociaux non réfléchis ni par des pressions plébiscitaires¹⁰² ».

¹⁰² Jürgen Habermas, « Une politisation de la science ? », dans *Théorie et pratique*, vol. 2, Paris, Payot, 1975, p. 159.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

OUVRAGES CITES

- ACPPU, « Le financement fédéral de la recherche fondamentale », *Dossier en éducation de l'ACPPU*, vol. 13, n° 1, octobre 2013.
- Baillargeon, Normand, *Je ne suis pas une PME : plaidoyer pour une université publique*, Montréal, Poètes de brousse, 2013.
- Bertrams, Kenneth, « Les interactions industrie-universités : essai de repérage historique (XIX^e-XX^e siècles) », dans Yves Gingras et Lise Roy (dir.), *Les transformations des universités du XII^e au XXI^e siècle*, coll. Enseignement supérieur, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 89-132.
- Bissonnette, Lise et John R. Porter, *L'université québécoise. Préserver les fondements, engager des refondations*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, 2013.
- Blais Mireille et Stéphane Martineau, « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n° 2, 2006, p. 1-18.
- CNCS-FEUQ, *La recherche universitaire en partenariat avec les entreprises*, Montréal, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2014.
- Conseil de la science et de la technologie, *La valorisation de la recherche universitaire : une clarification conceptuelle*, Québec, Conseil de la science et de la technologie, 2005.
- FQPPU, *La fin de la collégialité universitaire : analyse critique du projet de loi 38 sur la gouvernance universitaire*, Montréal, Fédération québécoise des professeurs et professeures du Québec, 2009.
- Gingras, Yves, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés*, vol. 23, n° 1, 1991, p. 41-54.
- Groffier, Ethel, *Réflexions sur l'université : le devoir de vigilance*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2014.
- Habermas, Jürgen, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998.
- Habermas, Jürgen, *Théorie et pratique*, vol. 2, Paris, Payot, 1975.
- Habermas, Jürgen, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1973.
- Huberman, Micheal A. et Matthew B. Miles, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, Éditions de Boeck, 2003.
- Ipperciel, Donald, *Habermas : le penseur engagé*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003.

- Maillot Chantale, Patrick Pelletier et Véronique Schaeffer, « La valorisation de la recherche : une nouvelle mission pour l'université? », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 37, n° 1, 2007, p. 45-65.
- Milani, Carlos, *Les organisations internationales et les liens entre la recherche en sciences sociales et les politiques publiques*, MOST Policy Papers, New Series MOST-2, UNESCO, 2009.
- Mucchielli, Alex (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Collin, 2009.
- Mukamurera, Joséphine, France Lacourse et Yves Couturier, « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches Qualitatives*, vol. 26, n° 1, 2006, p. 110-138.
- Mullazzi, Pierrette, *L'argent et le savoir*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998.
- Ratel, Jean-Luc, *Les contrats de performances et les universités québécoises*, mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université de Montréal, 2006.
- Readings, Bill, *Dans les ruines de l'université*, Montréal, Lux, 2013.
- Robert, André D. et Annick Bouillague, *L'analyse de contenu*, coll. Que sais-je?, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- Ségal, André, « L'université ou le savoir comme enjeu social », dans André Turmel (dir.), *Culture, institution et savoir*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1997.
- SVUQ, *Élaboration d'une nouvelle politique de recherche et d'innovation au Québec*, mémoire présenté à l'ACFAS, août 2012.

SITES WEB

- Albatch, Philip G., *Périphéries et centres : les universités de recherche dans les pays en développement*. [En ligne] : <http://www.cairn.info/revue-politiques-et-gestion-de-l-enseignement-superieur-2007-2-page-123.html>. Consulté le 27 janvier 2014.
- Association of University Technology Managers, *Bayh-Dole Act*, [En ligne]: <https://www.autm.net/advocacy-topics/government-issues/bayh-dole-act/>. Consulté le 20 avril 2017.
- Bertaux Daniel et Isabelle Bertaux-Wiame, *Une enquête sur la boulangerie artisanale par l'approche biographique*, Paris, CNRS, rapport final, vol. I, Paris, 1980. [En ligne] : www.daniel-bertaux.com/textes/bertauxboulangerievol-i.pdf. Consulté le 8 février 2015.
- Concertation Montréal, *Cartographie de la recherche et de l'innovation à Montréal : regard sur Montréal, ville de savoir, de recherche et d'innovation*, 2017. [En ligne] : http://concertationmtl.ca/D9IL75Jq/wpcontent/uploads/2017/04/369_002_CMTL_CA_HIER_CARTOGRAPHIE_VF-web.pdf. Consulté le 20 avril 2017.

- CRSNG, *Politique sur la propriété intellectuelle*. [En ligne] : http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/policies-politiques/ip-pi_fra.asp. Consulté le 4 février 2014.
- Gouvernement du Québec, *Loi sur les contrats des organismes publics*. [En ligne] : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_65_1/C65_1.html. Consulté le 10 septembre 2014.
- Gouvernement du Québec, Plan d'action : gestion de la propriété intellectuelle. [En ligne] : http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/ethique/pdfs_prop_int/plan_pi.pdf. Consulté le 30 décembre 2014.
- Institut national de santé publique, *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés*. [En ligne] : <http://www.crpspc.qc.ca>. Consulté le 6 septembre 2014.
- Larose, Anne-Marie, Investissement dans des technologies universitaires. [En ligne] : http://fr.slideshare.net/sherbrookeinnopole/msbi-valorisation-et-gestion-valeo?qid=ca6090f5-852c-4aa2-88fd-87582ade10c7&v=qf1&b=&from_search=1. Consulté le 20 juin 2014.
- Rocher, Guy, « Re-définition du rôle de l'université », dans Fernand Dumont et Yves Martin (dir.), *L'éducation, 25 ans plus tard! Et après?*, Québec, Institut de la recherche sur la culture, 1990. [En ligne] : http://classiques.uqac.ca/contemporains/rocher_guy/Rede-finition_role_universite/role_universite.html. Consulté le 13 août 2014.
- UNIVALOR, Page officielle, *Nos services de transferts technologiques*. [En ligne] : <http://www.univalor.ca/nos-services-de-transferts-technologiques#block-system-main>. Consulté le 3 mars 2013.
- Université Laval, *Politiques relatives au transfert de connaissances et de technologie*. [En ligne] : <https://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/connaissances/collaboration.html>. Consulté le 20 décembre 2013.
- Université de Montréal, « Les mandataires autorisés à signer », Portail de la recherche, Bureau de la recherche de l'Université de Montréal. [En ligne] : <http://www.recherche.umontreal.ca/bureau-de-la-recherche-brdv/les-regles-et-politiques-institutionnelles/les-mandataires-autorises-a-signer/>. Consulté le 7 janvier 2013.
- Washington State University, *Land grant*. [En ligne] : <http://ext.wsu.edu/documents/landgrant.pdf>. Consulté le 27 janvier 2014.

ANNEXE 1 : SCHEMA DE L'ENTREVUE

La question de départ est : « Quelles sont les implications pour un professeur de faire de la recherche universitaire dans le cadre d'un partenariat université/industries? »

Le questionnaire sera divisé en trois parties. La première sera la mise en contexte. La deuxième concernera le type de partenariat dans lequel l'étudiant s'inscrit. La dernière partie, elle, couvrira l'expérience de l'interviewé au travers du processus de recherche en partenariat.

1) La mise en contexte

Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel?

Pourriez-vous décrire vos intérêts de recherche?

Qu'est-ce qui vous a amené à participer à un partenariat de recherche?

2) Le partenariat en détail

Décrivez le partenariat dans lequel vous avez participé/participez toujours? (type/sujet/objectifs)

Comment s'est institué le partenariat? Quels étaient les différents partenaires?

Comment le financement était-il organisé?

Quelle est la composition de l'équipe de recherche?

Aviez-vous une entente de confidentialité avec le partenaire privé?

Quelle est votre expérience par rapport au partage des résultats avec le/les partenaires?

Quelles formes prenait l'implication (contrôle/suivis) du partenaire privé dans votre partenariat?

Comment s'est terminé/comment doit se terminer le partenariat?

3) Le professeur/chercheur en partenariat

Pourriez-vous nous expliquer votre rapport avec les membres de l'équipe? C.-À-D. Les étudiants, le partenaire privé. Autres membres du personnel? Leur interrelation?

Quel est votre rapport avec votre département?

Comment décririez-vous le rapport de ce département aux partenariats avec l'industrie?

4) L'expérience étudiante

Quel est votre sentiment par rapport à l'intégration d'étudiants aux partenariats de recherche?

Relance : D'après votre expérience, quels en sont les avantages/inconvénients?

Comment s'organise la gestion de la propriété intellectuelle, par rapport au travail effectué par les étudiants?

Quels ont été les résultats de cette participation pour ces étudiants, toujours selon votre expérience?

Comment décririez-vous l'implication des partenaires vis-à-vis des étudiants?

C'est un environnement propice au travail intellectuel?

Comment se termine le partenariat pour un étudiant?

Quelles sont les implications pour l'étudiant par rapport à son parcours académique et à sa diplomation?

5) Conclusion critique

Comment s'est déroulé le partenariat pour vous?

Si c'était à refaire, aimeriez-vous refaire partie d'un partenariat?

Que répondriez-vous à ceux qui dénoncent (comme les chercheurs de l'IRIS) les partenariats avec l'industrie comme étant un détournement du rôle des universités aux profits des entreprises?

Si vous aviez à porter un regard critique sur le modèle actuel des partenariats de recherche entre universités et entreprises...?

Avez-vous des questions ou des commentaires?

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : « L'université québécoise en mutation : entre valorisation et recherche partenariale »

CHERCHEUR :

Gabriel Dufour, étudiant à la maîtrise
Département de sociologie
Université de Montréal

DIRECTEUR DE RECHERCHE :

Jacques Hamel, professeur titulaire
Département de sociologie
Université de Montréal

A. RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

La recherche porte sur le thème des partenariats universités/industries dans le domaine de la recherche. Le but de cette démarche est tout simplement de dresser un portrait des impacts de la participation à un partenariat. Nous tentons de démystifier le processus afin de mieux saisir le quotidien des professeurs-chercheurs ayant déjà travaillé en partenariat de recherche.

2. Participation à la recherche

La participation à cette recherche consiste à accorder une entrevue d'environ une heure portant sur le métier de professeur universitaire œuvrant en partenariat de recherche avec l'entreprise.

3. Confidentialité

Toutes vos informations personnelles, les identifiants ou des informations relatives au secret industriel concernant les entreprises avec lesquelles vous travaillez demeureront confidentiels.

4. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur au [numéro de téléphone retiré]. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

B. CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche. Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sur simple avis verbal sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

